



## *L'Agenda 2030 et les écosystèmes*

Un document de discussion sur les liens entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable



EN COLLABORATION AVEC

## Table des Matières

Résumé .....	4
<b>L'agenda 2030 et la biodiversité</b> .....	6
Des écosystèmes sains – la base du développement social et économique .....	6
Hausse des pressions anthropiques sur les écosystèmes du monde .....	7
Biodiversity and ecosystem services are relevant for all SDGs .....	9
<b>Le rôle de la biodiversité dans les ODD</b> .....	10
Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde .....	10
Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable .....	11
Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge .....	12
Objectif 4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie .....	13
Objectif 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles .....	14
Objectif 6: Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau .....	15
Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable .....	15
Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous .....	16
Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation .....	16
Objectif 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre .....	16
Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables .....	17
Objectif 12: Établir des modes de consommation et de production durables .....	17
Objectif 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions .....	19
Objectif 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable .....	21
Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité .....	23
Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous .....	24
Objectif 17: Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser .....	25
<b>Analyse des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité contenus dans les Objectifs de développement durable et les cibles</b> .....	27
<b>Conclusions et perspectives</b> .....	31
<b>Lectures complémentaires</b> .....	33
<b>Annexe : Analyse des liens existant entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les ODD</b> .....	35

**Auteurs de ce papier :** Maria Schultz (SwedBio), Tristan D. Tyrrell (SwedBio) et Torbjörn Ebenhard (Swedish Biodiversity Centre).

Ce document devrait être considéré comme base à un échange et nous souhaitons fortement recevoir un retour de nos lecteurs.

**Auteurs et réviseurs collaborateurs :** Sarah Cornell, Sara Elfstrand, Ellika Hermansson-Török, Claudia Ituarte-Lima, Pernilla Malmer, Fredrik Moberg et Hanna Wetterstrand.

**Citations :** Schultz, M., Tyrrell, T.D. & Ebenhard, T. 2016. L'Agenda 2030 et les écosystèmes – Un document de discussion sur les liens entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable. SwedBio au Centre de Résilience, Stockholm, Sweden.

**Auteur principal :** maria.schultz@su.se

**Note sur les auteurs :** Maria Schultz et Tristan Tyrrell travaillent au SwedBio, un programme du Centre de Résilience de Stockholm à l'Université de Stockholm. Torbjörn Ebenhard travaille au Centre suédois de la Biodiversité de l'Université suédoise des Sciences agricoles et à l'Université d'Uppsala.

**Image de couverture :** Jour de marché à Auki, Malaita, Îles Salomon. Image © : P. Malmer

**Financement :** Ce document a été produit par SwedBio, un programme du Centre Stockholm de Résilience financé par l'ASDI, avec un appui non financier du Centre suédois de la biodiversité pour Torbjörn Ebenhard.

**Remerciements :** Ce document s'inspire de l'équipe SwedBio du Centre Stockholm de Résilience et d'autres collègues du Centre Stockholm de Résilience, dont Pamela Cordero, Sarah Cornell, Daniele Crimella, Sara Elfstrand, Thomas Elmqvist, Thomas Hahn, Jamila Haider, Maria Tengö, Ellika Hermansson-Török, Claudia Ituarte-Lima, Pernilla Malmer, Max Troell, Tristan Tyrrell, Maria Schultz, Hanna Wetterstrand et le développement matériel par ex. le Secrétariat de la Convention sur la Biodiversité Biologique (Amy Fraenkel, Shizuka Onishi et leurs collègues), PNUD (Jamison Ervin et ses collègues), ASDI et beaucoup d'autres non mentionnés ici, parmi eux les partenaires de SwedBio.

## Résumé

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030) reconnaît que la gestion durable des ressources naturelles est pertinente à la réalisation de tous les Objectifs de développement durable (ODD) et donc que la biodiversité et les services écosystémiques jouent un rôle crucial dans le bien-être des populations et de la planète. Pour réaliser l'Agenda 2030, il est cependant nécessaire d'intégrer davantage la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes et de la biodiversité dans les décisions, les secteurs et les actions de développement.

Ce document vise à mettre l'accent sur le fait que, lorsque la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques est mise en œuvre de façon efficace, elle peut conduire à des avantages substantiels dans de nombreux aspects du développement durable.

Une analyse des textes des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et des objectifs et cibles des ODD montre qu'il existe une forte convergence entre les deux processus. Un système de notation visant à savoir si les éléments des Objectifs d'Aichi sont directement, indirectement ou non pris en compte dans tous les objectifs et cibles des ODD, révèle que trois des Objectifs d'Aichi (2, 16 et 20) sont entièrement couverts par les ODD et qu'un seul (17) n'est pas couvert. Tous les éléments de cinq Objectifs (3, 5, 6, 12 et 18) sont indirectement pris en compte dans les ODD, alors que les éléments d'un Objectif (11) sont indirectement couverts ou absents. Les éléments des neuf autres Objectifs sont directement ou indirectement pris en compte.

Il y a des omissions notables dans les ODD, y compris le rôle élargi de la biodiversité, de la fonction de l'écosystème et de la nécessité à traiter les facteurs et les pressions afin d'assurer le bon déroulement des services écosystémiques. Cela inclut la sensibilisation aux valeurs de la biodiversité, la lutte efficace contre les incitations perverses, la pollution, le concept de limites écologiques sûres dans l'utilisation durable, ainsi que l'étendue des rôles du savoir, de la culture et des pratiques traditionnelles.

L'analyse met en évidence que l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité (OAB) 14 est le plus en accord avec les objectifs et cibles des ODD, suivi par l'OAB 19. L'OAB 15 est également étroitement lié aux ODD. Malgré la nature indirecte des liens, le rôle de la consommation et de la production durables ainsi que la nécessité de protéger les écosystèmes pour soutenir la fourniture des services écosystémiques dans les ODD signifient que les OAB 7 et 11 sont également très liés. D'un autre point de vue, il n'est pas surprenant que les ODD 14 et 15 aient les liens les plus forts avec les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

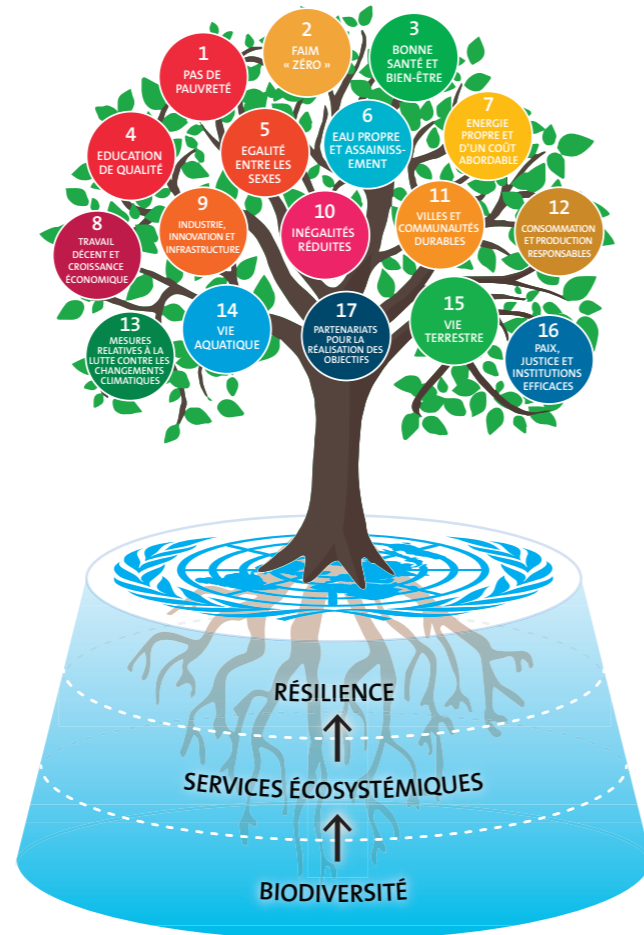


Figure 1. La biodiversité constitue la base des systèmes naturels dont dépendent toutes les formes de vie sur la terre ainsi que des services écosystémiques dont nous dépendons tous tels que la nourriture, la purification de l'eau et la régulation climatique qui sont pertinentes pour la réalisation de tous les ODD. Illustration : J. Lokrantz/Azote pour SwedBio/SRC, 2016

Cependant, il y a souvent un décalage entre le niveau d'ambition, les années cibles et la compatibilité des objectifs environnementaux avec certains des objectifs économiques qui peut conduire à des actions contradictoires. De ce fait, la nécessité de mettre l'accent sur la pertinence de la gestion durable de l'environnement lorsqu'on tente d'intégrer tous les secteurs est mise en exergue.

L'analyse aide à comprendre les synergies de l'Agenda 2030 et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Il est également important d'avoir un processus inclusif pour l'élaboration du plan stratégique pour la biodiversité après 2020, à la lumière de l'Agenda 2030. Cependant, il est recommandé d'effectuer une cartographie plus approfondie des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité par rapport aux ODD afin d'examiner le degré de recouvrement et d'identifier les éléments du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique qui ne sont pas couverts par les ODD. Le plan



Produits locaux à Tamu Kianggeh, Brunei. Image ©: Bernard Spragg/Flickr

stratégique pour les années après-2020 devrait conserver un chevauchement important qui reflète explicitement les liens entre les nouveaux objectifs de biodiversité de la CDB et les ODD. Ces liens pourraient constituer des objectifs détaillés qui soutiennent la réalisation des ODD ou ils pourraient même être formulés comme des jalons clés pour les ODD.

Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité qui n'auraient pas été atteints d'ici 2020, ainsi que les problèmes nouveaux et émergents et tout conflit causé par des objectifs concurrents et contradictoires devraient être examinés et traités dans la mesure du possible. En fin de compte, le plan stratégique pour la biodiversité pour les années après-2020 devrait jouer un rôle complémentaire dans son appui à la réalisation d'accords mondiaux connexes, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Nouvel agenda urbain, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

### Définitions

**La biodiversité (diversité biologique)** désigne la variabilité entre les organismes vivants de toutes les sources, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela inclut la diversité au sein des espèces, entre les espèces et entre les écosystèmes.<sup>i</sup>

**Un écosystème** signifie un complexe dynamique de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et leur environnement non vivant interagissant en tant qu'unité fonctionnelle.<sup>ii</sup>

**Les services écosystémiques** sont les avantages que les gens tirent des écosystèmes. Certains d'entre eux, tels que les services d'approvisionnement (ou les biens) comme la nourriture, le bois et l'eau douce, sont bien connus et régulièrement inclus dans les évaluations. D'autres, tels que les services de régulation du stockage et de la séquestration du carbone, la protection des bassins versants, la protection contre les tempêtes et la pollinisation, les services de soutien comme le cycle nutritif et la production primaire ou les services culturels de loisir et de valeurs spirituelles, sont souvent négligés, car ils sont négociés sur le marché et internalisés dans des analyses coûts-avantages classiques dans une moindre mesure.<sup>iii</sup>

**La résilience** est la capacité d'un système – qu'il s'agisse d'une forêt, d'une ville ou d'une économie – à faire face aux changements et à continuer de se développer.

**Les systèmes socio-écologiques** sont des systèmes liés de personnes et de nature. Le terme souligne que les êtres humains doivent être considérés comme faisant partie de la nature – et non comme en étant séparés – et que la délimitation entre les systèmes sociaux et écologiques est artificielle et arbitraire.

i Article 2 de la Convention sur la Diversité Biologique

ii Ibid

iii EM. 2005. Les écosystèmes et le bien-être humain : synthèse. Island Press, Washington DC, É-U; TEEB. 2011. The Economics of Ecosystems and Biodiversity for National and International Policy Makers. TEEB, Geneva, Switzerland.

# L'agenda 2030 et la biodiversité

En 2015, le programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030) et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les dirigeants du monde lors d'un sommet historique des Nations Unies.<sup>iv</sup> Au cours des quinze prochaines années, ces nouveaux objectifs, universellement applicables à tous les pays, mobiliseront leurs efforts pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, pour lutter contre les inégalités et pour se battre contre le changement climatique et en faveur de la protection de l'environnement.

Dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ont été approuvés par les 196 pays parties. Ce rapport montre pourquoi la biodiversité est importante pour l'Agenda 2030 et les

synergies qui existent entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les ODD. En outre, il montre comment l'Agenda 2030 peut contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et vice versa, et il envisage un processus potentiel pour l'élaboration d'un cadre pour l'après-2020. Il convient de souligner que les deux devraient se produire en synergie afin de maintenir la dynamique dans la mise en œuvre du présent Plan stratégique et des efforts pour atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité d'ici 2020.

## Des écosystèmes sains – la base du développement social et économique

La biodiversité constitue la base des systèmes naturels dont dépendent toutes les formes de vie sur la terre en fournissant des services écosystémiques dont nous dépendons tous, tels que la nourriture, la purification de l'eau et la régulation du climat. En outre, la biodiversité est un élément central des systèmes de croyances et des identités culturelles dans le

iv <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/21252030%20Agenda%20for%20Sustainable%20Development%20web.pdf>



Figure 2. L'économie et la société dépendent d'une biosphère saine. Source: J. Lokrantz / Azote, dans Rockström & Sukhdev (2016)<sup>v</sup> et Folke et al. (2016)<sup>vi</sup>

v <http://www.stockholmresilience.org/research/research-news/2016-06-14-how-food-connects-all-the-sdgs.html>

vi Folke, C., R. Biggs, A. V. Norström, B. Reyers, and J. Rockström. 2016. Social-ecological resilience and biosphere-based sustainability science. *Ecology and Society* 21(3):41. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-08748-210341>

monde entier. Il existe une forte relation entre la biodiversité et la résilience d'un écosystème – c'est-à-dire la capacité de faire face au changement et de continuer à se développer.<sup>vii, viii</sup>

Les écosystèmes sains et résilients sont à la base du développement économique et social, comme l'illustre la Figure 2.<sup>ix</sup> La perte de biodiversité a des effets potentiellement dévastateurs sur la sécurité alimentaire, les affaires et le bien-être social partout dans le monde. Quatre des huit principaux risques mondiaux sont liés aux changements de l'écosystème.<sup>x</sup> Particulièrement, les pauvres des régions rurales dépendent fortement de leurs services écosystémiques locaux pour subsister ; les impacts de la dégradation des écosystèmes et de la perte de biodiversité les affectent gravement.

Une gestion rationnelle de la biodiversité et des services écosystémiques est souvent un moyen très rentable pour parvenir à atténuer les changements climatiques tout en s'y adaptant.<sup>xii, xiii</sup> Les stratégies visant à arrêter la dégradation des écosystèmes permettront désormais de réduire à la fois les coûts futurs du rétablissement, le recours à des substituts aux systèmes écologiques fabriqués et coûteux ainsi que les coûts des interventions en cas de crise humanitaire.<sup>xiii</sup> Ne pas prendre des actions suffisantes pour faire face aux pertes de biodiversité a pour risque de perdre des avantages actuels et futurs qui pourraient, plus tard, devenir vitaux.

## Hausse des pressions anthropiques sur les écosystèmes du monde

Des gains substantiels en matière de bien-être humain et de développement économique ont eu lieu au cours du siècle dernier, mais ce, au détriment des écosystèmes.<sup>xiv</sup> Les pressions anthropiques sur le système terrestre ont atteint un niveau tel que les risques d'un changement environnemental brutal ne peuvent plus être écartés. Le cadre des limites planétaires pour

la durabilité mondiale identifie neuf limites du système terrestre qui, ensemble, définissent un espace d'exploitation sûr pour l'humanité, contribuant ainsi à assurer l'avenir du bien-être humain et du développement: changements climatiques; perte de l'intégrité de la biosphère (perte de biodiversité et extinctions); altération des flux biogéochimiques (interférence avec les cycles de l'azote et du phosphore); appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique; acidification des océans; utilisation de l'eau douce; changement du système des terres; introduction d'entités nouvelles (substances nouvelles fabriquées par l'homme); et charge atmosphérique en aérosol.<sup>xv, xvi</sup>

Au moins quatre des neuf limites planétaires ont maintenant été franchies à la suite de l'activité humaine: le changement climatique, la perte de l'intégrité de la biosphère, le changement du système terrestre et la modification des cycles biogéochimiques (phosphore et azote). Deux d'entre eux, le changement climatique et l'intégrité de la biosphère, constituent ce que les scientifiques appellent des «limites fondamentales». Un changement significatif de l'un de ces éléments entraînerait « un nouvel état du Système Terrestre ».<sup>xvii, xviii</sup>

L'extinction des espèces a lieu à une vitesse accélérée. Près d'un quart des espèces végétales de la planète est menacé d'extinction<sup>xix</sup> alors que les populations mondiales de poissons, oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles ont diminué de 58% entre 1970 et 2012 – une diminution qui pourrait atteindre 66% entre 1970 et 2020.<sup>xx</sup> Une étude récente de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) révèle que 40% des espèces de pollinisateurs, tels que les abeilles et les papillons, sont menacées d'extinction, avec des conséquences potentiellement dévastatrices pour l'alimentation et les moyens de subsistance puisque 75% de nos cultures alimentaires dépendent des pollinisateurs.<sup>xxi</sup>

vii Elmqvist T, Folke C, Nyström M, Peterson G, Bengtsson J, Walker B and Norberg J. 2003. Response diversity, ecosystem change, and resilience. *Frontiers in Ecology and the Environment* 1(9): 488-494.

viii Huitric M (Ed.), Walker B, Moberg F, Österblom H, Sandin L, Grandin U, Olsson P and Bodegård J. 2009. Biodiversity, Ecosystem Services and Resilience – Governance for a Future with Global Changes. Background report for the scientific workshop "Biodiversity, ecosystem services and governance – targets beyond 2010" in Tjärnö, Sweden, 4–6 September 2009. Albaeco, Stockholm, Sweden.

ix Folke, C., Jansson, Å., Rockström, J., Olsson, P., Carpenter, S., Chapin, F., Crépin, A.S., Daily, G., Danell, K., Ebbesson, J., Elmqvist, T., Galaz, V., Moberg, F., Nilsson, M., Österblom, H., Ostrom, E., Persson, Å., Peterson, G., Polasky, S., Steffen, W., Walker, B., Westley, F. 2011. Reconnecting to the Biosphere. *AMBIO*, 0044-7447. Doi: 10.1007/s13280-011-0184-y

x WEF. 2014. Global Risks 2014. World Economic Forum, Cologny, Switzerland.

xi CCCD. 2009. Closing the Gaps: Disaster risk reduction and adaptation to climate change in developing countries. Secretariat of the Commission on Climate Change and Development, Ministry for Foreign Affairs, Stockholm, Sweden

xii Trumper, K., Bertzy, M., Dickson, B., van der Heijden, G., Jenkins, M., Manning, P. 2009. The Natural Fix? The role of ecosystems in climate change mitigation. UNEP-WCMC, Cambridge, UK.

xiii CBD. 2014. Resourcing the Aichi Biodiversity Targets, An Assessment of Benefits, Investments and Resource needs for Implementing the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020, Second Report of the High-Level Panel on Global Assessment of Resources for Implementing the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montréal, Canada.

xiv EM. 2005. Les écosystèmes et le bien-être humain : synthèse. Island Press, Washington DC, E-U.

xv Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., et al. 2009. Planetary boundaries: exploring the safe operating space for humanity. *Ecology and Society* 14, 32. <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art32/main.html>.

xvi Steffen et al. 2015. Planetary Boundaries: Guiding human development on a changing planet. *Science*, January 2015.

xvii Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., et al. (2009). Planetary boundaries: exploring the safe operating space for humanity. *Ecology and Society* 14, 32. <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art32/main.html>.

xviii Steffen et al. 2015. Planetary Boundaries: Guiding human development on a changing planet. *Science*, January 2015.

xix CDB. 2010. Perspectives mondiales de la diversité biologique 3. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, Canada. <https://www.cbd.int/doc/publications/gbo/gbo3-final-fr.pdf>

xx WWF. 2016. Living Planet Report 2016. Risk and resilience in a new era. WWF International, Gland, Switzerland.

xxi IPBES. 2016. Résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire. IPBES, Bonn, Allemagne. [https://www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/2016\\_spm\\_pollination-fr.pdf](https://www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/2016_spm_pollination-fr.pdf)

La diversité génétique des cultures et du bétail continue de décliner, de même que les connaissances et les pratiques traditionnelles associées à la biodiversité et aux services écosystémiques.<sup>xxii</sup> Les humains dépendent de moins en moins des cultures pour assurer leur survie, créant ainsi un système plus vulnérable et moins résistant aux changements.

Les causes de la perte de biodiversité incluent des facteurs tels que le manque de cohérence politique, la pollution, la surexploitation (ex. la surpêche) et d'autres pratiques non durables dans l'agriculture, le secteur forestier et la pêche. L'agriculture représente 70% de la perte de biodiversité terrestre prévue ; une population mondiale croissante exercera une pression supplémentaire sur les systèmes de production alimentaire en augmentant rapidement la demande. Il est donc crucial de répondre aux tendances de

la production et de la consommation alimentaires, particulièrement lors de la lutte pour l'éradication de la faim.<sup>xxv</sup>

Le paragraphe 33 du document Agenda 2030 se concentre entièrement sur la biodiversité, les écosystèmes et les questions connexes, et la biodiversité et les écosystèmes représentent un élément saillant dans l'Agenda 2030. L'analyse ci-dessous montre dans quelle mesure les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont intégrés dans les ODD.

xxii CBD. CDB. 2010. Perspectives mondiales de la diversité biologique 4. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, Canada. <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/gbo4-fr-lr.pdf>

**Biodiversity and ecosystem services are relevant for all SDGs**

La biodiversité est une problématique transversale et pertinente pour la réalisation de tous les ODD (voir la Figure 3).

xxv Sida. 2016. Agenda 2030 and Ecosystems. Sida, Stockholm, Sweden.

**Les écosystèmes performants permettent d'atteindre tous les Objectifs. Ceux-ci sont illustrés ci-dessous avec référence aux cibles particulièrement importantes.**

Pour plus d'informations sur les objectifs consulter : [un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals](http://un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals)

**Objectif 1.** La biodiversité est cruciale pour toute l'humanité ; elle est essentielle pour les plus pauvres car elle contribue directement au développement économique et aux moyens de subsistance locaux. (Voir cibles 1.4 et 1.5)

**Objectif 7.** Les investissements dans les biocarburants et l'hydroélectricité améliorent l'accès à l'énergie propre mais peuvent également exercer des pressions sur la biodiversité et les écosystèmes. (Voir cible 7.2)

**Objectif 8.** La biodiversité et les services écosystémiques sont essentiels pour la croissance économique durable à long terme. (Voir cibles 8.4 et 8.9)

**Objectif 9.** De nombreuses innovations futures seront basées sur la nature. La biodiversité et les écosystèmes sains fournissent des infrastructures naturelles rentables telles que les zones humides qui permettent la biofiltration et une meilleure qualité de l'eau, ou les forêts qui permettent la gestion des orages et des eaux. (Voir cibles 9.1, 9.4, 9.5 et 9.a)

**Objectif 2.** Une riche biodiversité constitue la base de la sécurité alimentaire. La variété des cultures et les races animales sont basées sur la diversité génétique ; la biodiversité maintient les fonctions de base telles que la pollinisation, la fertilité du sol et la lutte antiparasitaire. (Voir cibles 2.1, 2.3, 2.4, 2.5 et 2.a)

**Objectif 3.** Les écosystèmes fonctionnels aident à atténuer la propagation et l'impact de certains types de pollution de l'air, de l'eau et du sol. De nombreux médicaments proviennent de substances naturelles. Une alimentation variée provenant d'une diversité de cultures et d'animaux est plus nutritive. (Voir cible 3.9)



**Objectif 13.** La biodiversité et les services écosystémiques jouent un rôle clé pour atténuer le changement climatique et à s'y adapter. Les intégrer dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) dans le cadre de la CCNUCC constituerait une opportunité. (Voir cibles 13.1, 13.a et 13.b)

**Objectif 14.** Cet objectif traite explicitement des écosystèmes marins et côtiers et de la biodiversité. Une gestion saine de ces écosystèmes est essentielle pour l'utilisation durable des ressources océaniques. (Voir toutes les cibles sous l'Objectif 14)

**Objectif 4.** Résoudre les facteurs de la perte de biodiversité nécessite un changement de comportement; la sensibilisation et l'apprentissage des valeurs de la diversité sont donc importants dans ce contexte. (Voir cibles 4.5 et 4.b)

**Objectif 5.** Lorsque l'on travaille avec des ressources naturelles il est essentiel de comprendre les différents rôles des hommes et des femmes. Le renforcement des droits des femmes et l'accès aux ressources naturelles sont souvent essentiels pour la sécurité alimentaire. (Voir cibles 4.7 et 4.b)

**Objectif 6.** La biodiversité et les écosystèmes sains contribuent à la fourniture d'eau potable propre et régulent la disponibilité de l'eau, y compris pendant les périodes de sécheresse et d'inondations extrêmes. L'infrastructure naturelle de l'eau, y compris la conservation et la restauration des écosystèmes tels que les bassins hydrographiques boisés et les zones humides, font partie d'une approche intégrée de la gestion de l'eau. (Voir cibles 6.3, 6.4, 6.5 et 6.6)

**Objectif 10.** Il faut analyser qui profite des écosystèmes et qui supporte le fardeau des impacts négatifs, afin de réduire les inégalités tant au sein des pays qu'entre eux. (Voir cibles 10.1, 10.2, 10.5, 10.6 et 10.b)

**Objectif 11.** La biodiversité et les services écosystémiques sont essentiels dans la planification urbaine, compte tenu du fait qu'ils permettent la réalisation de fonctions telles que l'approvisionnement en eau et en nourriture, la régulation de la température et la réduction des inondations et autres risques de catastrophe. Les solutions fondées sur la nature deviendront de plus en plus importantes à mesure que la population urbaine mondiale croît rapidement. (Voir cibles 11.3, 11.4, 11.7, 11.a et 11.b)

**Objectif 12.** Les écosystèmes sains nous fournissent des services écosystémiques qui constituent la base d'une consommation et d'une production durables. Ces derniers sont nécessaires pour assurer la disponibilité des services écosystémiques à long terme. (Voir cibles 12.2, 12.4, 12.8 et 12.a)

**Objectif 15.** Cet objectif traite explicitement des écosystèmes terrestres et de la biodiversité. La Convention sur la Diversité Biologique (CDB), a développé avec ses 196 parties prenantes une stratégie pour mettre un terme à la perte de biodiversité. (Voir toutes les cibles sous l'objectif 15)

**Objectif 16.** La plupart des moyens de subsistance des pauvres dépendent de l'accès aux ressources naturelles. L'équité en matière d'accès à leurs avantages et d'accès à la justice et à des institutions responsables sont vitaux pour exercer les droits à la nourriture et à l'eau, etc. (Voir cibles 16.3; 16.5; 16.6; 16.7; 16.8)

**Objectif 17.** Le Programme d'Action d'Addis-Abeba fait référence à la Convention sur la Diversité Biologique et à sa stratégie de mobilisation des ressources, qui prévoit l'élimination progressive des subventions préjudiciables et l'introduction de mesures incitatives et de mécanismes tels que le paiement des services écosystémiques, la compensation de la biodiversité et le financement de la lutte contre le changement climatique avec des garanties qui prennent en considération des éléments tels que l'accès aux ressources et aux moyens de subsistance. (Voir par exemple la cible 17.7)

Figure 3. La biodiversité et les services écosystémiques sont pertinents pour tous les ODD. Source: Adapté de diverses sources, y compris le Secrétariat de la CDB<sup>xxiii</sup> et l'ASDI.<sup>xxiv</sup>

xxiii CBD. CDB. 2010. Perspectives mondiales de la diversité biologique 4. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, Canada. <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/gbo4-fr-lr.pdf>

xxiv CBD. 2016. Biodiversité et Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Note technique. UNEP/CBD/COP/13/10/Add.1. CDB, Montréal, Canada. <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/official/cop-13-10-add1-fr.pdf>

## Le rôle de la biodiversité dans les ODD

La section suivante fournit un résumé du rôle de la biodiversité et des écosystèmes dans chacun des ODD. Lorsque cela est relevant, les objectifs individuels des ODD qui ont été identifiés comme ayant une dépendance particulière vis-à-vis des écosystèmes sont mentionnés dans des encadrés en dessous de chaque ODD. Les objectifs en *italique* sont considérés comme ayant un lien accessoire et ne sont pas discutés davantage dans l'analyse.

### Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

La biodiversité et les écosystèmes sains constituent la principale source de subsistance pour de nombreuses personnes parmi les plus pauvres du monde et ils jouent également un rôle clé dans la réduction des risques et des impacts des catastrophes naturelles.<sup>xxvi</sup>

Comme mentionné ci-dessus, la biodiversité joue également un rôle crucial dans le maintien de la résilience des écosystèmes pour faire face aux perturbations et au changement. En sauvegardant des ressources critiques et les fonctions de l'écosystème, les chances de «surmonter» les chocs – tels que les événements extrêmes – augmentent.<sup>xxvii</sup> Ceci est d'une importance critique compte tenu de l'incertitude future et de la compréhension limitée de la vulnérabilité générée par le changement anthropique.

Dans de nombreuses cultures traditionnelles, la résilience est ancrée dans les connaissances et les pratiques. Par exemple, les agriculteurs protègent la sécurité et les revenus alimentaires en répartissant leurs risques lorsqu'ils plantent de nombreux types de cultures et de variétés différents tout en utilisant les jardins familiaux et en ayant recours à une gamme de différents produits forestiers non ligneux. Cette diversité sert de base et d'assurance pour les moyens de subsistance.<sup>xxviii</sup>

L'étude internationale *L'Économie des Ecosystèmes et de la Biodiversité (TEEB)* a étudié le lien entre la disparition d'espèces et la dégradation des écosystèmes avec le bien-être de l'humanité, voir Encadré 1.

xxvi CDB. 2016. Biodiversité et Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Note technique. UNEP/CBD/COP/13/10/Add.1. CDB, Montréal, Canada. <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/official/cop-13-10-add1-fr.pdf>

xxvii Elmqvist T, Folke C, Nyström M, Peterson G, Bengtsson J, Walker B and Norberg J. 2003. Response diversity, ecosystem change, and resilience. *Frontiers in Ecology and the Environment* 1(9): 488-494.

xxviii SwedBio. 2009. Contributing to Resilience: Results and experience from the SwedBio Collaborative Programme 2003–2008, Swedish Biodiversity Centre, Uppsala, Sweden.

### Encadré 1. L'Économie des Ecosystèmes et de la Biodiversité

L'étude L'Économie des Ecosystèmes et de la Biodiversité (TEEB) a révélé que les dommages causés aux écosystèmes entraînent des coûts pour les entreprises et la société. Par exemple, ils ont estimé que la concurrence entre les flottes de pêche industrielle fortement subventionnées couplée à une mauvaise réglementation et une faible application des règles existantes a conduit à une surexploitation de la plupart des stocks halieutiques commercialement rentables, réduisant les revenus des pêcheries marines mondiales de 50 milliards de dollars américains par an par rapport à un scénario de pêche plus durable. Cependant, certaines tendances positives sont également visibles. Les produits et services écologiques représentent une nouvelle opportunité de marché – les ventes mondiales d'aliments et de boissons biologiques ont récemment augmenté de plus de 5 milliards de dollars par an pour atteindre 46 milliards de dollars en 2007; le marché mondial des produits de poissonnerie porteurs d'un label écologique a augmenté de plus de 50% entre 2008 et 2009; et l'écotourisme est la branche de l'industrie du tourisme qui connaît la croissance la plus rapide avec une augmentation annuelle des dépenses mondiales estimée à 20%.<sup>xxix</sup>

L'importance de la biodiversité pour éradiquer la pauvreté est également explicitement reconnue dans la cible 15.9, qui appelle à intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et locale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

Les investissements dans la biodiversité peuvent amortir les changements environnementaux futurs incertains et accélérateurs, ainsi que maintenir et améliorer de futures options de développement. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont importantes, non seulement pour l'assurance et la gamme de services que les écosystèmes fournissent actuellement, mais aussi en raison des options potentielles permettant d'atténuer les risques, ainsi que pour les opportunités de développement que ces écosystèmes offrent. Les écosystèmes sains, fonctionnels et résilients sont ainsi de plus en plus considérés comme une politique d'assurance-vie pour de nombreuses communautés, offrant des avantages dans tous les secteurs, notamment la réduction des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire, la gestion durable de l'eau et la diversification des moyens de subsistance. Ne pas investir dans la biodiversité maintenant augmentera les risques et les coûts dans le futur.

xxix TEEB. 2010. Intégration de l'économie de la nature: Une synthèse de l'approche, des conclusions et des recommandations de la TEEB. TEEB, Genève, Suisse.

### ODD 1 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes :

- 1.4: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à de nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance
- 1.5: D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

### Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

La biodiversité est essentielle à l'approvisionnement de nourriture et elle constitue un élément déterminant à la qualité des aliments. Les différentes variétés de cultures et races animales utilisées dans l'agriculture dans le monde proviennent de la diversité biologique mondiale. De plus, la biodiversité soutient directement les systèmes agricoles en contribuant à assurer la fertilité des sols, la pollinisation et la lutte antiparasitaire.

**«Un système agricole bien géré fournit non seulement de la nourriture, mais aussi plusieurs autres avantages, notamment des services de pollinisation, la lutte contre les inondations ou encore la lutte contre l'érosion. À l'inverse, respecter et protéger la biodiversité et les services écosystémiques permet d'améliorer la sécurité alimentaire à long terme. Disposer d'écosystèmes sains est la meilleure façon d'obtenir une agriculture productive et des aliments nutritifs.»**

FAO, 2016

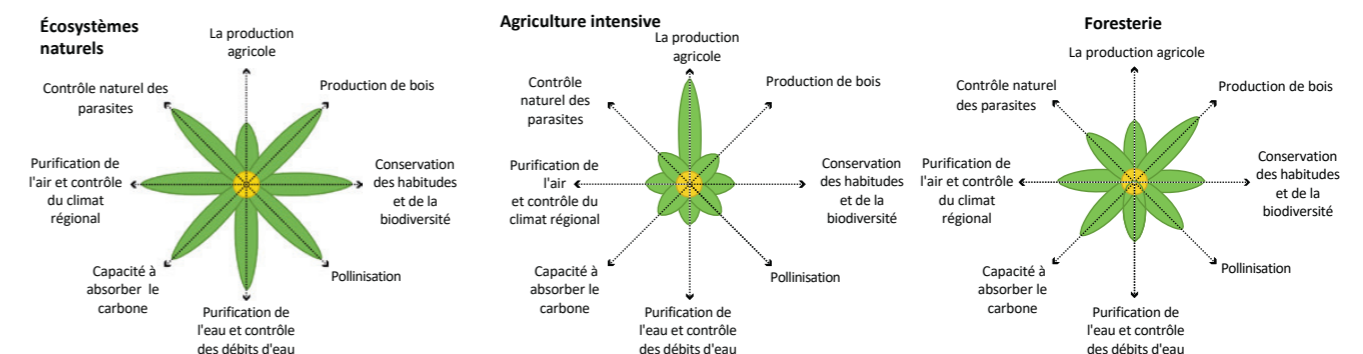


Figure 4. Les changements dans l'utilisation des terres ont un impact sur la capacité à fournir des services écosystémiques. Un large éventail de services provenant de différents écosystèmes, tels que les forêts, les terres cultivées et les zones humides, sont essentiels pour assurer l'eau douce, un climat stable, la pollinisation et la production alimentaire durable à long terme. Les diagrammes illustrent comment la planification de l'utilisation des terres peut assurer des services écosystémiques durables ainsi qu'une diversité de nourriture. Image: Crimella / Schultz à Schultz 2016, TemaNord 2016: 525<sup>xxxiii</sup>

xxxiii Schultz, M., Häggblom, M., Lindblad, C., Roth, E., Thrainsson, S., Vihervaara, P. & Vik, N. 2016. Framing a Nordic IPBES-like study: Introductory Study including Scoping for a Nordic Assessment of Biodiversity and Ecosystem Services, based on IPBES methods and procedures. TemaNord 2016:525. <https://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:932688/FULLTEXT01.pdf>

Plus de 3 milliards de personnes – soit près de la moitié de la population mondiale actuelle – vivent dans les zones rurales. Environ 2,5 milliards de ces ruraux tirent leurs moyens de subsistance de l'agriculture.<sup>xxx</sup> Cela inclut les diverses pratiques de cultivation des cultures, d'élevage de bétail, d'élevage ou de capture de poissons, de cueillette de fruits et d'autres cultures d'arbres. Une population mondiale croissante exercera une pression additionnelle sur les systèmes de production alimentaire en augmentant rapidement cette demande – qui devrait augmenter de 70% d'ici 2050 – nécessaire à éradiquer la faim dans un monde qui comptera 9 milliards de personnes d'ici 2050.<sup>xxxi</sup>

La production alimentaire locale joue un rôle essentiel dans le maintien des moyens de subsistance en contribuant à la sécurité et à la souveraineté alimentaires, en promouvant le développement rural et en réduisant les sommes d'argent que les gens doivent dépenser pour acheter de la nourriture. Les sources importantes de nutrition proviennent des plantes sauvages ainsi que d'une diversité d'espèces, de variétés et de races. Par exemple, les ressources marines fournissent des sources essentielles de protéines, de graisses et de minéraux pour de nombreuses populations côtières et d'intérieur. Les produits forestiers fournissent des aliments importants tels que le miel, le gibier et les fruits. Un rapport de la CDB et de l'OMS (2015) a indiqué que ces aliments sauvages sont particulièrement importants pour les ménages pendant les périodes de choc, par exemple en cas de famine causée par des sécheresses, des mauvaises récoltes ou des troubles civils.<sup>xxxii</sup>

xxx TEEB. 2010. The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Mainstreaming the Economics of Nature: A synthesis of the approach, conclusions and recommendations of TEEB.

xxxi FAO 2006. World agriculture towards 2030/2050: Interim Report. FAO, Rome, Italy

xxxii WHO and CBD, 2015. Connecting Global Priorities, Biodiversity and Human Health, Summary of the State of Knowledge Review. CBD, Montreal, Canada.

Les recherches montrent que le degré de diversification au sein des systèmes de culture peut avoir des effets importants sur la productivité agricole. Les rendements des cultures majeures cultivées dans des séquences de courte rotation et des monocultures peuvent être réduits de 3 à 57% par rapport à celles qui sont cultivées dans des séquences de rotation étendues et qui incluent plusieurs espèces de cultures.<sup>xxxiv</sup> La baisse de la productivité dans des rotations de cultures moins variées a été attribuée à de nombreux facteurs interactifs, notamment une prévalence accrue et des dommages plus importants causés par les insectes nuisibles et les mauvaises herbes, le compactage du sol, l'épuisement des nutriments et la perte de fertilité, ainsi que la disponibilité réduite de l'eau dans le sol.<sup>xxxv</sup>

**Produire de la nourriture de façon durable pour une population mondiale en croissance nécessitera donc de faire face à plusieurs défis<sup>xxxvi</sup> tels que:**

- demeurer dans les normes de sécurité des limites planétaires, notamment en ce qui concerne le rythme de perte de biodiversité, le changement de l'utilisation des terres, l'utilisation de l'eau douce, l'interférence avec les cycles mondiaux d'azote et de phosphore, et les changements climatiques;
- la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, y compris la diversité agricole des variétés de semences, des races d'animaux d'élevage et des systèmes agricoles diversifiés;
- accroître la productivité des terres agricoles tout en renforçant la diversité bioculturelle et en préservant la résilience des écosystèmes, en préservant la continuité des services écosystémiques (fertilité des sols, production d'aliments nutritifs, de fibres, de plantes énergétiques, de médicaments et de matériaux de construction) à travers l'intégration novatrice des pratiques traditionnelles et modernes de gestion des terres, de l'eau, des cultures et de l'élevage (par exemple, santé animale, lutte antiparasitaire naturelle, conservation de l'eau et techniques de stockage);
- renforcer la souveraineté alimentaire, y compris le droit aux ressources productives et alimentaires, ainsi que la cohésion sociale et l'équité.<sup>xxxvii</sup>

### ODD 2 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes:

- 2.1: D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
- 2.3: D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles
- 2.4: D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
- 2.5: D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
- 2.a: Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés
- 2.b: Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha

### Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

On reconnaît de plus en plus le lien entre la biodiversité et la santé humaine. L'utilisation de la phytothérapie demeure une partie intégrante de nombreuses cultures, et de nombreuses espèces végétales utilisées ont des propriétés curatives vérifiées. Entre 25% et 50% des médicaments commerciaux proviennent de substances naturelles.<sup>xxxviii</sup>

xxxviii Kingston, D.G.I., 2011. Natural products drug discovery: Challenges and strategies in the era of the convention on biological diversity. Abstracts of Papers of the American Chemical Society 241

xxxiv Bennett, A.J., Bending, G.D., Chandler, D., Hilton, S. & Mills, P. 2012. Meeting the demand for crop production: the challenge of yield decline in crops grown in short rotations Biological Reviews 87: 52–71. See more at: <http://elementascience.org/article/info:doi/10.12952/journal.elementa.000041#sthash.bcDo0g0Q.dpuf>

xxxv Liebman, M. & Schulte, L.A., 2015. Enhancing agroecosystem performance and resilience through increased diversification of landscapes and cropping systems. Elem. Sci. Anth. 3: 000041 doi: 10.12952/journal.elementa.000041 - See more at: <http://elementascience.org/article/fetchArticleInfo.action?articleURI=info%3Adoi%2F10.12952%2Fjournal.elementa.000041#sthash.Dq1NQ0q5.dpuf>

xxxvi Rockström, J. & Schultz, M. 2011. Contributing to Resilience. Chapter in Djoghla, A. and F. Dodds. 2011. Biodiversity and Ecosystem Insecurity: A Planet in Peril. Earthscan, London, UK.

xxxvii Windfuhr, M. and Jonzén, J. 2005 Food Sovereignty. Towards democracy in localized food systems. Working paper. ITDG Publishing, Bradford, UK.



Les médecines traditionnelles sont basées sur des ressources naturelles et font partie intégrante de nombreuses cultures. De: Xi'an, Chine - Marché de la médecine traditionnelle. Image © Joel / Flickr

Une évaluation de l'Organisation mondiale de la santé a conclu qu'il est nécessaire d'utiliser et de cultiver durablement les espèces de plantes médicinales afin de les protéger.<sup>xxxix</sup> La protection de la biodiversité, en particulier dans les écosystèmes forestiers, est importante non seulement pour éviter le risque d'extinction des plantes médicinales connues, mais aussi pour protéger les espèces végétales qui pourraient avoir une valeur médicinale dans le futur.

Les écosystèmes et la biodiversité encore intacts aident à atténuer la propagation et l'impact de la pollution, à la fois en capturant et en éliminant certains types de pollution de l'air, de l'eau et du sol.<sup>xl</sup>

La biodiversité urbaine et l'accès aux espaces naturels sont également de plus en plus importants dans un monde où les populations urbaines sont en constante augmentation. L'examen de la CDB et de l'OMS (2015) a mis en évidence que la capacité à interagir avec les espaces verts et les espèces qui y vivent constitue une forme reconnue d'amélioration du bien-être pour des milliards de personnes sur la planète.<sup>xli</sup>

Comme l'a conclu la Commission du Lancet sur la santé et les changements climatiques (2015),<sup>xlii</sup> les écosystèmes et leurs services contribuent également à la santé humaine de multiples façons lorsqu'ils agissent comme un système d'amortisseurs puisqu'ils augmentent alors la résilience du système socio-

xxxix WHO. 2003. WHO guidelines on good agricultural and collection practices (GACP) for medicinal plants. WHO, Geneva, Switzerland.

xl CDB. 2016. Biodiversité et Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Note technique. UNEP/CBD/COP/13/10/Add.1. CDB, Montréal, Canada. <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/official/cop-13-10-add1-fr.pdf>

xli WHO and CBD. 2015. Connecting Global Priorities, Biodiversity and Human Health, Summary of the State of Knowledge Review. CBD, Montreal, Canada.

xlii Watts et al. 2015. Health and climate change: policy responses to protect public health. The Lancet 386 (10006): 1861-1914. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(15\)60854-6](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(15)60854-6)

écologique face aux aléas et aux catastrophes climatiques. En résumé, la biodiversité peut en fait être considérée comme le fondement de la santé humaine car elle soutient le fonctionnement et la résilience des écosystèmes dont nous dépendons pour disposer d'aliments nutritifs et d'une eau propre; de la régulation du climat; de la maîtrise des inondations et des maladies; ainsi que de l'enrichissement esthétique, récréatif et spirituel.

### ODD 3 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes:

- 3.9: D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

### Objectif 4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Les systèmes éducatifs constituent un moyen essentiel de sensibilisation à l'importance de la biodiversité pour le développement durable.<sup>xliii</sup> S'attaquer aux causes directes et sous-jacentes de la perte de la biodiversité nécessitera en fin de compte un changement de comportement de la part des individus, des organisations et des gouvernements. La compréhension, la sensibilisation et l'appréciation des diverses valeurs de la biodiversité sous-tendent la volonté des individus d'apporter les changements de comportement nécessaires et de prendre des mesures pour créer la «volonté politique» des gouvernements. Il existe une variété de moyens de communication et de sensibilisation qui pourraient être utilisés pour soutenir cet apprentissage, y compris le renforcement des capacités et l'autonomisation, la sensibilisation du public et l'apprentissage actif.

xliii CDB. 2016. Biodiversité et Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Note technique. UNEP/CBD/COP/13/10/Add.1. CDB, Montréal, Canada. <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/official/cop-13-10-add1-fr.pdf>

La biodiversité et la diversité culturelle sont étroitement liées. Des analyses mondiales ont établi que des zones de grande diversité biologique coexistent avec des zones de grande diversité de langues et de cultures. Cette association entre diversité biologique et culturelle est résumée dans le terme «diversité bioculturelle». Le terme désigne trois concepts clés: (1) la diversité de la vie inclut les cultures et les langues humaines; (2) la diversité biologique et la diversité culturelle partagent des liens communs; et (3) ces liens se sont développés au fil du temps grâce à une adaptation mutuelle et éventuellement à une co-évolution.<sup>xliv</sup>

La diversité bioculturelle reconnaît que les peuples autochtones et les communautés locales dans les zones les plus riches en biodiversité et les sites du patrimoine mondial font partie intégrante de la formation et du maintien des valeurs de la biodiversité.<sup>xlv, xlvii</sup> La diversité linguistique est un vecteur reconnu de connaissances locales en tant qu'aspect critique de la diversité culturelle. Il est également adapté en tant qu'indicateur approximatif des connaissances traditionnelles liées à la biodiversité. En outre, les pratiques culinaires et, plus généralement, les pratiques alimentaires sont de plus en plus considérées comme une manifestation de la fusion de la diversité biologique et culturelle<sup>xlvii, xlviii</sup> et peuvent être la source d'innovations et de trajectoires de développement alternatif.<sup>xlix</sup> Les variétés de semences locales ont constitué une partie vitale des rituels et des traditions des peuples autochtones et des communautés locales au fil des générations. Pour ces communautés, la graine est sacrée. Les agriculteurs locaux et les autochtones cultivent et adaptent continuellement leurs propres variétés de cultures diversifiées et nutritives comme base pour leur nourriture et leurs cultures. La diversité est l'un des aspects les plus critiques de la résilience. Si une variété particulière est affectée par un choc climatique, les variétés de semences et de cultures restantes assureront que l'agriculteur récolte encore un rendement cette année-là; cela fait également partie de leur valeur d'assurance.

#### ODD 4 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes:

- 4.7: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires

xliv Maffi, L. & Woodley, E. 2010. Biocultural Diversity Conservation: A Global Sourcebook. Earthscan.

xlvi Hill, R., Cullen-Unsworth, L.C., Talbot, L.D. & McIntyre-Tamwoy, S. 2011. Empowering Indigenous peoples' biocultural diversity through World Heritage cultural landscapes: a case study from the Australian humid tropical forests, International Journal of Heritage Studies, 17 (6): 571-591

xlvii Maffi, L., & Woodley, E. 2010. Biocultural diversity conservation: A global sourcebook. Earthscan, London, UK.

xlviii <http://www.stockholmresilience.org/research/research-news/2015-04-21-recipes-for-resilience.html>

xlviii Bridgewater, P., Arico, S. & Scott, J. 2007. Biological Diversity and Cultural Diversity: The Heritage of Nature and Culture through the Looking Glass of Multilateral Agreements, International Journal of Heritage Studies, 13:4-5, 405-419, DOI:

xlix Van Oudenhoven, F.J.W. & Haider, L.J. 2012. Imagining alternative futures through the lens of food: The Afghan and Tajik Pamir Mountains. La Revue d'Éthnoécologie 1 (2).

pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

- 4.b: D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

#### Objectif 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Reconnaître le rôle des femmes en tant que gestionnaires clés des terres et des ressources est essentiel au développement durable. Tout comme l'impact de la perte de biodiversité est ressenti de manière disproportionnée par les communautés les plus pauvres, il existe également des disparités selon les sexes. La perte de biodiversité peut perpétuer les inégalités entre les sexes en réduisant la capacité des femmes et des enfants à fréquenter l'école ou à occuper d'autres rôles dans la société en augmentant leur temps consacré à certaines tâches comme la collecte de ressources précieuses telles que le carburant, la nourriture et l'eau.<sup>l</sup>

**« Les femmes sont les gardiennes de la conservation des semences, garantissant la sécurité alimentaire et la diversité génétique. »**

**Sabrina Nafisa Masinjila, Centre africain pour la biodiversité. Source: Farming Matters 12/2015**

Le renforcement des droits des femmes et de leur accès à des ressources telles que la biodiversité et la terre ne font pas seulement partie des droits de l'homme, ce sont également des facteurs critiques à la sécurité alimentaire. Les femmes constituent 43% de la main-d'œuvre agricole totale dans les pays en développement.<sup>li</sup> À cet égard, une compréhension des différents rôles des hommes et des femmes au sein de la famille et de la communauté en termes de travail, de droits fonciers et de processus décisionnels est essentielle lorsqu'il s'agit de travailler avec les paysages socio-écologiques et

l CDB. 2016. Biodiversité et Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Note technique. UNEP/CBD/COP/13/10/Add.1. CDB, Montréal, Canada. <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/official/cop-13-10-add1-fr.pdf>

li CBD 2016. International Day for Biodiversity materials. CBD, Montreal, Canada.

leurs ressources naturelles. Les femmes et les hommes ruraux ont des rôles, des responsabilités et des connaissances différents dans la gestion de la biodiversité agricole, ce qui entraîne des besoins, des priorités et des préoccupations différents. Généralement - mais pas toujours - les hommes sont plus impliqués dans l'agriculture avec des fins commerciales, alors que les femmes travaillent souvent avec des cultures de subsistance, des potagers et du petit bétail. Les femmes sont souvent cruciales pour les systèmes semenciers locaux et elles collectent des plantes et gardent des animaux pour nourrir et soigner leurs familles. Donc, les femmes jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité et des connaissances locales et traditionnelles connexes.<sup>lii</sup>

#### ODD 5 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes:

- 5.1: Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.5: Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- 5.a: Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

#### Objectif 6: Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Les écosystèmes peuvent jouer un rôle vital en tant qu'infrastructure naturelle de l'eau qui peut aider à fournir des solutions durables et bon marché pour résoudre les problèmes de l'eau. Les services écosystémiques liés à l'eau, y compris l'approvisionnement durable en eau douce propre, sont assurés par des fonctions écosystémiques soutenues par la biodiversité et des écosystèmes sains. Par exemple, ils contribuent à fournir de l'eau potable et à réguler la disponibilité de l'eau, y compris dans les périodes de sécheresse et d'inondation extrêmes. Les écosystèmes aident également à réduire les polluants.

La conservation et la restauration des écosystèmes sont de plus en plus considérées comme faisant partie d'une approche intégrée de la gestion de l'eau. La restauration des écosystèmes, tels que les bassins hydrographiques forestiers et les zones humides, constitue un moyen d'assurer la disponibilité et la qualité de l'eau de façon continue. Il est nécessaire d'avoir un modèle de gouvernance de l'eau basé sur l'écosystème et encourageant les pratiques d'utilisation

lii World Bank, FAO & IFAD. 2009. Gender in agriculture sourcebook. The World Bank, Food and Agriculture Organisation, and International Fund for Agricultural Development, Washington DC, USA.

des terres qui tiennent explicitement compte des rôles multifonctionnels de l'eau.<sup>liiii, liv</sup>

#### ODD 6 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes:

- 6.3: D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.4: D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.5: D'ici à 2030, mettre en oeuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
- 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

#### Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

La production croissante de cultures de rente comme les biocombustibles accroît la demande de terres dans le monde entier, créant une nouvelle pression sur les écosystèmes par le biais de changements de l'utilisation des terres. Les terres agricoles sont de plus en plus souvent «saisies» (achetées / louées à très grande échelle) par des pays ou des entreprises avec, comme moteur principal, la demande d'énergie renouvelable. L'un des exemples est le défrichement des forêts tropicales en Indonésie pour la plantation de palmiers à huile qui a causé d'importants dégâts environnementaux et une perte de biodiversité. Cela rend la sécurité alimentaire de plus en plus difficile, comme par exemple en Afrique où vivent déjà la plupart des personnes sous-alimentées du monde. Il est important de mettre l'accent sur des solutions favorables aux pauvres qui tiennent compte des aspects écologiques, sociaux et d'équité lorsque l'on travaille sur les liens avec l'énergie et les changements climatiques.

Des options visant à minimiser les impacts sur la biodiversité devraient être envisagées dans les efforts visant à accroître les

liiii CDB. 2016. Biodiversité et Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Note technique. UNEP/CBD/COP/13/10/Add.1. CDB, Montréal, Canada. <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/official/cop-13-10-add1-fr.pdf>

liv Rockström, J., M. Falkenmark, T. Allan, C. Folke, L. Gordon, A. Jägerskog, M. Kummu, M. Lannerstad, M. Meybeck, D. Molden, S. Postel, H. H. G. Savenije, U. Svedin, A. Turton, O. Varis. 2014. The unfolding water drama in the Anthropocene: Towards a resilience-based perspective on water for global sustainability. Ecohydrology 7(5): 1249-1261.



systèmes d'énergie renouvelable pour relever le défi énergétique. Par exemple, les aménagements hydroélectriques devraient permettre les migrations de poissons ainsi que les pratiques de pêche traditionnelles des communautés locales, et les voies de migration des oiseaux ne devraient pas être entravées par les éoliennes.

#### ODD 7 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes:

- 7.2: D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

#### Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Des écosystèmes sains sont à la base d'un développement économique et social, car la biodiversité soutient la prestation de services écosystémiques dont nous dépendons tous.<sup>lv</sup> La conservation, l'utilisation durable et l'efficacité des ressources sont toutes essentielles pour assurer la disponibilité à long terme des services écosystémiques. Des écosystèmes sains contribuent également à des emplois verts. L'Organisation internationale du travail (OIT) décrit les emplois verts comme étant des emplois décents qui contribuent à préserver ou à restaurer l'environnement, qu'ils soient dans des secteurs traditionnels, tels que la fabrication ou la construction, ou dans de nouveaux secteurs verts émergents, tels que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.<sup>lvi</sup> Le tourisme est un secteur économique en expansion et le tourisme durable peut contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Cette industrie bénéficie également d'écosystèmes sains, car ce sont souvent des destinations touristiques.

#### ODD 8 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes:

- 8.4: Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
- 8.9: D'ici à 2030, élaborer et mettre en oeuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux

#### Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

La biodiversité et des écosystèmes sains peuvent fournir une infrastructure verte fiable et rentable, capable de résister aux

chocs causés par les changements climatiques.<sup>lvii</sup> Les exemples incluent les zones côtières et les habitats de bord de rivière (p. ex. les forêts de mangrove) qui assurent la protection contre les risques d'inondation et la gestion des eaux pluviales; ainsi que les espaces verts urbains qui aident à protéger contre le stress thermique et la pollution de l'air, à fournir de la nourriture locale et à protéger la biodiversité.

#### ODD 9 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes:

- 9.1: Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité
- 9.4: D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens
- 9.a: Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

#### Objectif 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Bien que l'inégalité puisse prendre de nombreuses formes, elle peut être réduite en permettant à tous les membres de la société d'avoir accès aux services de base et à l'utilisation durable des ressources naturelles, et en permettant aux individus de construire leur propre résilience. L'indépendance énergétique et la sécurité alimentaire sont des facettes importantes de la réduction des inégalités. De plus, la réduction des risques de catastrophe grâce à une gestion efficace des écosystèmes signifie que les chocs peuvent être subis sans causer des pertes graves de moyens de subsistance et de bien-être. Une analyse plus approfondie est nécessaire pour comprendre qui sont les bénéficiaires des écosystèmes<sup>lviii</sup> et qui supporte le fardeau des impacts négatifs, et ce, afin de réduire les inégalités au sein et entre les pays.

#### ODD 10 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes:

- 10.1: D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la

lvii Das, S., Crépin, A.-S. Mangroves can provide protection against wind damage during storms, *Estuarine, Coastal and Shelf Science* (2013), <http://dx.doi.org/10.1016/j.ecss.2013.09.021>  
<http://www.stockholmresilience.org/research/research-news/2013-12-10-shelter-from-the-storm.html>

lviii Daw, T., Brown, K., Rosendo, S. & Pomeroy, R. 2011. Applying the Ecosystem Services Concept to Poverty Alleviation: The Need to Disaggregate Human Well-Being. *Environmental Conservation* 38 (4): 370-379. doi:10.1017/S0376892911000506. <http://www.stockholmresilience.org/research/research-news/2011-11-10-ecosystem-services-but-for-whom.html>

population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable

- 10.2: D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.5: Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles
- 10.6: Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes
- 10.b: Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

#### Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

La biodiversité est essentielle au fonctionnement et au bien-être des villes et des autres établissements humains. Elle permet la conservation des ressources naturelles clés, telles que l'eau et l'approvisionnement alimentaire, la régulation de la température, l'absorption de la pollution, la réduction des risques de catastrophes et de fournir un environnement urbain sain. Une planification urbaine qui prend en compte le rôle de la biodiversité sera extrêmement importante à mesure que les populations urbaines croissent au cours de ces prochaines années.<sup>lix</sup>

Selon les Perspectives des Villes et la Diversité Biologique<sup>lx</sup> – la première évaluation scientifique mondiale des tendances de l'urbanisation globale et du rôle de la biodiversité et de la gestion écosystémique dans le bien-être humain – 70% de la population mondiale va devenir urbaine d'ici 2050. La croissance devrait avoir lieu principalement dans des zones qui disposent actuellement de ressources financières, de connaissances et d'infrastructures limitées et qui sont souvent nuisibles aux zones riches en biodiversité. L'Afrique est le continent qui s'urbanise le plus rapidement au monde avec des estimations actuelles indiquant une multiplication par huit de la surface des terrains urbains entre 2000-2030. Cette urbani-

lix CDB. 2016. Biodiversité et Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Note technique. UNEP/CBD/COP/13/10/Add.1. CDB, Montréal, Canada. <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/official/cop-13-10-add1-fr.pdf>

lx Elmqvist, T., Fragkias, M., Goodness, J., Güneralp, B., Marcotullio, P.J., McDonald, R.I. Parnell, S., Schewenius, M., Sendstad, M., Seto, K.C. & Wilkinson, C. (Eds.) *Urbanization, Biodiversity and Ecosystem Services: Challenges and Opportunities*. Springer, Dordrecht, www.cbobook.org

sation rapide posera des défis importants pour répondre à plusieurs besoins fondamentaux tels que l'alimentation et l'approvisionnement en eau douce ainsi que pour soutenir un développement fondé sur l'équité, une consommation durable des ressources et une riche biodiversité.

En même temps, il existe des possibilités sans précédent en termes d'«écologisation», d'innovation et de collaboration entre les acteurs. Les Perspectives des Villes et la Diversité Biologique conclut que plus de 60% de la zone qui devrait être urbaine en 2030 n'a pas encore été construite. L'intégration des connaissances écologiques dans la conception future des paysages urbains sera essentielle.

#### ODD 11 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes:

- 11.3: D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
- 11.4: Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.5: D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable
- 11.7: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
- 11.a: Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale
- 11.b: D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en oeuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en oeuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

#### Objectif 12: Établir des modes de consommation et de production durables

Les écosystèmes sains sont à la base d'une consommation et d'une production durables. À leur tour, la consommation et la production durables sont nécessaires pour minimiser les effets négatifs sur la biodiversité et pour assurer la disponibilité à long terme des avantages que procurent les écosystèmes sains. Le fait de ne pas reconnaître les liens entre les écosystèmes et les modes de consommation et de production conduit à des problèmes avec des retombées économiques, où

lv Folke, C., Jansson, Å., Rockström, J., Olsson, P., Carpenter, S., Chapin, F., Crépin, A.S., Daily, G., Danell, K., Ebbesson, J., Elmqvist, T., Galaz, V., Moberg, F., Nilsson, M., Österblom, H., Ostrom, E., Persson, Å., Peterson, G., Polasky, S., Steffen, W., Walker, B., Westley, F. (2011) Reconnecting to the Biosphere. *AMBIO*, 0044-7447. Doi: 10.1007/s13280-011-0184-y

lvi [http://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/news/WCMS\\_220248/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/news/WCMS_220248/lang--en/index.htm)



La végétation urbaine refroidit les bâtiments, fournit de la nourriture et prévient les inondations. Parcs Namba, Osaka, Japon. Image ©: Amanda Peterson / Flickr

les coûts des dommages n'ont pas de répercussion sur le prix des produits et ne sont pas corrigés par les ajustements du marché (tel que le principe de « pollueur-payeur »). Si les liens sont reconnus, l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques peut soutenir un développement économique continu qui est équitable et résilient face aux chocs tels que les changements climatiques et les fluctuations des marchés financiers.

Il est cependant intéressant de constater que, comme discuté par Lenzen et al. (2012),<sup>lxi</sup> les menaces sur les espèces qui résultent de la consommation et qui sont exercées par les chaînes d'approvisionnement internationales augmentent de manière significative. Ils concluent que dans de nombreux pays développés, la consommation de produits tels que le café, le thé, le sucre et les textiles entraîne des menaces plus importantes sur la biodiversité à l'étranger que sur leurs espèces domestiques.

#### ODD 12 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes:

- 12.1: Mettre en oeuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement
- 12.2: D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- 12.4: D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
- 12.8: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- 12.a: Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables
- 12.c: Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées

lxi Lenzen, M, et al. 2012. International trade drives biodiversity threats in developing nations. *Nature* 486: 109-112

#### Objectif 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Les politiques et les actions de développement durable doivent être davantage renforcées à la lumière des changements climatiques. La progression de l'émission de gaz à effet de serre entraînera un réchauffement plus important et des changements durables dans toutes les composantes du système climatique ce qui aura comme conséquence d'augmenter les risques d'impacts graves, généralisés et irréversibles sur les populations et les écosystèmes<sup>lxii</sup> (voir encadré 2).

Ces effets des changements climatiques aggravent les problèmes de développement existants. Les pays et les peuples les plus pauvres sont aussi les plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Le GIEC prévoit que les changements dans le régime des précipitations et la hausse des températures dans certains pays d'Afrique pourraient entraîner une réduction de 50% des rendements de l'agriculture pluviale d'ici 2020.<sup>lxiii</sup>

L'objectif principal de l'Accord de Paris<sup>lxiv</sup> est de renforcer la réponse mondiale face aux menaces des changements climatiques en maintenant une hausse mondiale de la température bien en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C. De plus, l'accord vise à renforcer la capacité des pays à faire face aux impacts des changements climatiques.

La biodiversité et les services écosystémiques ont un rôle clé et un potentiel d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. Tous les partis doivent entreprendre et communiquer des efforts ambitieux en tant que Contributions déterminées au niveau national (CDN) à la réponse mondiale aux changements climatiques. Il faudrait saisir l'opportunité d'intégrer des solutions basées sur la biodiversité et la nature dans l'atténuation et l'adaptation des changements climatiques dans des contextes nationaux.

lxii IPCC. 2014. Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. IPCC, Geneva, Switzerland.

lxiii IPCC, 2007: Climate Change 2007: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. IPCC, Geneva, Switzerland.

lxiv UNFCCC, 2015. Adoption of the Paris Agreement. FCCC/CP/2015/L.9/Rev.1 <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/l09r01.pdf>

### Encadré 2. Changements climatiques et écosystèmes<sup>lxv</sup>

L'impact des conditions climatiques extrêmes telles que les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations, les cyclones et les incendies de forêt, révèlent une vulnérabilité et une exposition importantes de certains écosystèmes et de nombreux systèmes humains à la variabilité climatique actuelle.

Les changements climatiques ont une incidence sur la vie marine. L'acidification des océans augmentera pendant des siècles si les émissions de CO<sub>2</sub> continuent et cela nuira fortement aux écosystèmes marins. Les organismes marins devront faire face à des niveaux d'oxygène de plus en plus faibles et à des taux et degrés élevés d'acidification des océans, et les récifs coralliens et les écosystèmes polaires sont très vulnérables. Les systèmes côtiers et les zones basses sont menacés par l'élévation du niveau de la mer qui continuera pendant des siècles même si la température moyenne mondiale est stabilisée.

Dans les zones urbaines, les changements climatiques devraient résulter en une augmentation des risques sur les personnes, les biens, les économies et les écosystèmes, notamment les risques liés au stress thermique, aux tempêtes et aux précipitations extrêmes, aux inondations intérieures et côtières, aux glissements de terrain, à la pollution atmosphérique, à la sécheresse, à la pénurie d'eau, à l'élévation du niveau de la mer et aux ondes de tempête.

Contenir les changements climatiques nécessiterait des réductions substantielles et soutenues des émissions de gaz à effet de serre qui, associées à l'adaptation, peuvent limiter les risques des changements climatiques. Il existe des mesures permettant d'obtenir des avantages associés telles que l'agriculture et la sylviculture durables ainsi que la protection des écosystèmes pour le stockage du carbone et pour d'autres services écosystémiques. La valeur des mesures sociales (y compris locales et autochtones), institutionnelles et écosystémiques et l'ampleur des obstacles en matière d'adaptation sont également de plus en plus reconnues.

On estime que les végétaux vivants, les végétaux morts et les deux mètres supérieurs des sols contiennent ensemble entre 2 850 et 3 050 gigatonnes de carbone (Gt CO<sub>2</sub>). Des quantités significatives de carbone (plus de 2 000 Gt) sont également stockées dans des profondeurs supérieures à 2 m dans les tourbières et les sols gelés en permanence (pergélisol), en comparaison aux environ 830 Gt C qui sont présents dans l'atmosphère sous forme de gaz à effet de serre.<sup>lxvi</sup>

lxv IPCC. 2014. Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. IPCC, Geneva, Switzerland.

lxvi CBD. 2015. Opportunities to address climate change and support biodiversity through better management of ecosystems. CBD Briefing note. Prepared by UNEP-WCMC on behalf of the Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montreal, Canada.

Il existe plusieurs options gagnantes pour le climat, l'environnement et le développement (voir encadré 3) liées à une augmentation du rythme des services écosystémiques et à aider les groupes défavorisés à faire face aux impacts futurs des changements climatiques - des stratégies qui peuvent conduire à la réduction des risques et qui peuvent également contribuer aux efforts pour la promotion d'une transition vers une réduction durable de la pauvreté dans les communautés rurales.<sup>lxvii</sup> Les approches ou les solutions basées sur la nature, les approches écosystémiques et l'adaptation écosystémique - qui sont plus ou moins des synonymes - représentent souvent des mesures rentables et flexibles face à un climat en constante évolution et aux risques qui y sont associés, car elles favorisent des systèmes socio-écologiques plus résilients.

On peut citer, comme exemple, la restauration des écosystèmes forestiers dans le cadre d'une gestion plus vaste du paysage; la neutralité de la dégradation des terres.<sup>lxviii</sup> qui combine le fait d'éviter ou de réduire le taux de dégradation des terres tout en augmentant le taux de récupération grâce à une gestion durable des terres; ainsi que les zones protégées qui capturent et stockent le carbone en piégeant le dioxyde de carbone provenant de l'atmosphère. L'un des mécanismes qui peut être utilisé à cette fin est la REDD + (la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, et favoriser la conservation, la gestion durable des forêts et renforcement des stocks de carbone forestier).

Cependant, ces solutions peuvent être à la fois des opportunités et des risques.<sup>lxix</sup> Les principales préoccupations, à prendre en considération en tant que garanties, sont les impacts potentiels sur différents éléments de la biodiversité ainsi que leurs effets sur les droits et les moyens de subsistance des différents individus et groupes dans la société. Les questions d'autonomisation, d'équité et de genre sont particulièrement importantes pour les peuples autochtones et les communautés traditionnelles, étant donné leur étroite interdépendance avec leur environnement local. Il est essentiel d'élaborer, de mettre en œuvre et d'apporter une cohérence à la biodiversité et aux garanties sociales entre les institutions nationales et internationales, afin de lutter contre les impacts involontaires des mécanismes de financement. Les sauvegardes procédurales peuvent jouer un rôle clé dans l'amélioration de l'équité et des relations de confiance entre les différents partis prenants.

lxvii CCCD. 2009. Closing the Gaps: Disaster risk reduction and adaptation to climate change in developing countries. Secretariat of the Commission on Climate Change and Development, Ministry for Foreign Affairs, Stockholm, Sweden

lxviii UNCCD. 2014. Land Degradation Neutrality: Resilience at Local, National and Regional Levels. UNCCD, Bonn, Germany.

lxix Ituarte-Lima, C., Schultz, M., Hahn, T. & Cornell, S. 2012. Safeguards in scaling-up biodiversity financing and possible guiding principles. UNEP/CBD/COP/11/INF/7. SwedBio at the Stockholm University, Sweden.

### Encadré 3. Gestion durable des écosystèmes – réduction, atténuation et adaptation de la pauvreté.

Une gestion rationnelle de la biodiversité et des services écosystémiques est souvent un moyen très rentable pour s'adapter aux changements climatiques. Des écosystèmes qui fonctionnent sainement et qui peuvent fournir des services écosystémiques essentiels au bien-être humain, p. ex. la régulation de l'eau, la pollinisation et le contrôle de l'érosion, constituent une condition préalable à l'adaptation aux changements climatiques. On peut citer comme exemple:

- L'agriculture: Le maintien de la diversité des variétés locales, des cultures et des systèmes agricoles contribue à la répartition des risques, à réduire la vulnérabilité, et à augmenter la capacité d'adaptation du système agricole. Les niveaux accrus de matière organique dans le sol contribuent à l'augmentation des récoltes et à l'amélioration des services écosystémiques tels que le cycle des nutriments et la rétention d'eau. Il contribue également au piégeage de grandes quantités de CO<sub>2</sub>.
- Les zones côtières: La conservation des forêts de mangrove et des récifs coralliens est une bonne mesure économique pour protéger les zones côtières contre les catastrophes météorologiques (tempêtes et typhons). Elle a également un impact positif sur la biodiversité et les pêcheries, puisque les frayères à poisson sont préservées, ainsi que sur le tourisme.
- Les zones boisées des montagnes sont importantes en tant que sources d'eau, mais aussi pour leur capacité à absorber et à modérer les conséquences des inondations (et des débits d'eau accrus résultant de la fonte des glaciers).
- Les zones humides ont un effet régulateur (par exemple contre la sécheresse et les inondations), offrent une riche variété d'espèces, et contribuent également à d'autres services écosystémiques tels que l'élimination de l'azote des eaux de ruissellement agricoles.<sup>lxx</sup>

### ODD 13 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes:

- 13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2: Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3: Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
- **13.a: Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des**

lxx SwedBio. 2009. Contributing to Resilience: Results and experience from the SwedBio Collaborative Programme 2003–2008, Swedish Biodiversity Centre, Uppsala, Sweden

*États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires*

- 13.b: Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

### Objectif 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Les humains sont en train de causer des dommages sans précédent aux océans et aux animaux qui y vivent<sup>lxxi</sup> et ils sont sur le point de mener les écosystèmes marins à une extinction qui n'a jamais été vue dans les archives fossiles, ce qui pourrait à son tour perturber les écosystèmes océaniques pendant des millions d'années.<sup>lxxii</sup> Aujourd'hui, 31% des stocks de poissons marins d'importance commerciale dans le monde sont surexploités.<sup>lxxiii</sup>

Le changement climatique a un impact sur l'altération de la distribution géographique des espèces et des espèces d'eau plus chaudes qui se déplacent vers les pôles ainsi que sur l'acidification des océans et les changements des conditions côtières qui détériorent l'habitat. En outre, les pêches en eaux intérieures et l'aquaculture peuvent être confrontées à une mortalité plus élevée en raison des vagues de chaleur, de la pénurie d'eau et de la concurrence pour l'eau.<sup>lxxiv</sup>

À l'échelle mondiale, environ 800 millions de personnes dépendent de la pêche et de l'aquaculture pour leur subsistance.<sup>lxxv</sup> Les pêcheries et l'aquaculture fournissent 17% des protéines animales mondiales dans l'alimentation des populations et elles soutiennent les moyens de subsistance de quelque 12% de la population mondiale.<sup>lxxvi</sup> La pêche et l'aquaculture durables et productives améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, augmentent les revenus et

lxxi McCauley, D.J. et al. 2015. Marine defaunation: Animal loss in the global ocean. *Science* 347 (6219)

lxxii Payne, L. et al. 2016. Ecological selectivity of the emerging mass extinction in the oceans. *Science* 353 (6305): 1284-1286

lxxiii FAO. 2016. The State of World Fisheries and Aquaculture 2016. Contributing to food security and nutrition for all. FAO, Rome, Italy.

lxxiv HLPE. 2014. Sustainable fisheries and aquaculture for food security and nutrition. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security. FAO, Rome, Italy.

lxxv WorldFish. 2016. WorldFish and the Sustainable Development Goals. Accessed: 12 November 2016. <http://www.worldfishcenter.org/landing-page/worldfish-and-sustainable-development-goals>

lxxvi FAO. 2016. The State of World Fisheries and Aquaculture 2016: Contributing to food security and nutrition for all. FAO, Rome, Italy.



Parmi les sept principales espèces de thonidés, 41% des stocks étaient considérés comme pêchés à des niveaux non viables biologiquement en 2013.<sup>lxxix</sup>  
Image © TheAnimalDay.org/Flickr

lxxix FAO. 2016. The State of World Fisheries and Aquaculture 2016: Contributing to food security and nutrition for all. FAO, Rome, Italy.

améliorent les moyens de subsistance, elles favorisent la croissance économique et protègent notre environnement et nos ressources naturelles.<sup>lxxvii</sup>

À l'heure où l'Anthropocène commence, les changements dans les écosystèmes marins tels que les récifs coralliens peuvent causer des altérations profondes et souvent inattendues au niveau des services écosystémiques qu'ils fournissent.<sup>lxxviii</sup> Par conséquent, les facteurs clés tels que la pêche, la pollution par les nutriments et le réchauffement de la planète doivent être maintenus à des niveaux acceptables ou à des «niveaux d'exploitation sûrs». Cette situation est remise en question par des facteurs socio-économiques, notamment les moteurs de changement mondiaux tels que le commerce, la migration humaine et le changement de l'utilisation des terres. En conséquence, une gouvernance adaptative et à niveaux multiples qui implique des individus, des organisations et des institutions à plusieurs échelles est nécessaire pour suivre la vitesse croissante du changement dans l'Anthropocène.

#### ODD 14 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes:

- 14.1: D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

lxxvii WorldFish. 2016. Why Fish?. Accessed: 12 November 2016. <http://www.worldfishcenter.org/why-fish>

lxxviii Norström, A.V., Nyström, M., Jouffray, J.-B., Folke, C., Graham, N.A.J., Moberg, F., Olsson, P. & Williams, G.J. 2016. Guiding coral reef futures in the Anthropocene. *Front Ecol Environ* 14(9): 490–498, doi:10.1002/fee.1427

- 14.2: D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans
- 14.3: Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux
- 14.4: D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques
- 14.5: D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles
- 14.6: D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce
- 14.7: D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des

ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

- 14.a: Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés
- 14.b: *Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés*
- 14.c: *Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de «L'avenir que nous voulons »*

#### Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Les cibles faisant partie de cet Objectif de développement durable ont un rapport direct avec les écosystèmes terrestres et la biodiversité. La Convention sur la diversité biologique est favorable aux actions stratégiques visant à intégrer la diversité biologique entre et au sein des secteurs, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, de la pêche, de l'aquaculture et du tourisme. Certaines des recommandations portant sur les mesures d'intégration suggèrent l'utilisation d'outils d'évaluation économique et le recours aux évaluations environnementales qui permettent d'examiner les effets probables sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les indicateurs nationaux et la comptabilité relative aux valeurs des écosystèmes dans les statistiques nationales, à la fois pour en comprendre l'état et mesurer le niveau de performance, offrent un cadre permettant d'intégrer les écosystèmes dans le fonctionnement des sociétés, comme cela est reconnu dans le 2e Objectif d'Aichi pour la biodiversité.

En ce qui concerne les mesures et la comptabilité nationales, des préoccupations de plus en plus vives se font ressentir quant au fait que le produit intérieur brut – l'instrument de mesure de la santé économique le plus largement utilisé – ne tient pas compte de ce que la plupart des gens considèrent comme l'essence du bien-être humain.<sup>lxxx</sup> Par exemple, nous

lxxx [www.happyplanetindex.org](http://www.happyplanetindex.org); Costanza, R. Kubiszewski, I., Giovannini, E., Lovins, H., McGlade, J., Pickett, K.E., Vala Ragnarsdóttir, K., Roberts, D., De Vogli, R. & Wilkinson, R. 2014. Time to leave GDP behind. *Nature* 505 (7483)

avons besoin d'un ensemble d'indicateurs pour mesurer la richesse de façon juste.<sup>lxxxi</sup> En complément au PIB, des démarches ont été entreprises à l'échelle internationale pour élaborer des mesures globales du bien-être qui intègrent les facteurs sociaux, économiques et écologiques, à l'exemple de l'indice de richesse globale, l'épargne nette ajustée, l'indice de développement humain, l'indice de bonheur, etc. Toutefois, dans tous ces cas, la totalisation doit être effectuée de façon méticuleuse et transparente en vue de démontrer le processus ayant abouti à ces chiffres.

#### ODD 15 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes :

- 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
- 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres
- 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
- 15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
- 15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande
- 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
- 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité
- 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

lxxxi Stiglitz, J., Sen, A., and Fitoussi, J.P., 2009. Report of the Commission on the measurement of economic performance and social progress. <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/en/index.htm>

- 15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement
- 15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

**Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

Il est indispensable d'établir le lien entre l'utilisation durable des ressources naturelles et l'approche fondée sur les droits humains. L'entretien et le renforcement des services écosystémiques, et l'application de l'équité dans le partage des retombées de ces services sont importants en vue du maintien des droits économiques, sociaux et culturels. L'état des écosystèmes détermine la portée que les populations accordent à la gestion durable des ressources naturelles et a des conséquences directes sur les possibilités des individus et des collectivités à exercer leurs prérogatives eu égard aux droits humains en matière d'environnement<sup>lxxxvii</sup> notamment les droits à l'alimentation,<sup>lxxxviii</sup> à l'eau potable et à l'assainissement,<sup>lxxxix</sup> et les droits culturels.<sup>lxxxv</sup>

Il est fort probable que les populations s'intéressent à la gestion durable lorsque leurs droits aux ressources sont clairement définis et qu'elles ont la conviction d'accéder à ces ressources à l'avenir.<sup>lxxxvi</sup> L'expérience a démontré que les politiques d'exclusion pratiquées dans le cadre de la gestion des ressources naturelles sont susceptibles de mettre en péril

ces mêmes droits des communautés affectées, et à violer les droits civils et politiques.<sup>lxxxvii</sup> La sécurité des droits fonciers est une composante essentielle qui rentre dans la détermination de la manière dont les populations rurales peuvent préserver leurs moyens de subsistance et atténuer la pauvreté.

Une gouvernance environnementale efficace exige de ventiler les avantages tirés par les populations des écosystèmes en prenant soin de les répartir dans les différentes couches de la société. Des évaluations juridiques et de l'équité peuvent aider lors de la sélection et l'analyse des instruments juridiques, politiques et économiques.<sup>lxxxviii</sup> L'analyse est toujours utile lorsqu'il s'agit de déterminer qui bénéficie des retombées des écosystèmes, et comment ces retombées contribuent au bien-être des personnes pauvres.<sup>lxxxix</sup> Il est particulièrement important d'évaluer les retombées perçues par ces individus et groupes collectifs se trouvant, soit en situation relativement défavorisée, soit ayant des droits différents en raison des particularités socio-économiques, du genre, de l'appartenance ethnique, de la situation géographique et des conditions de vie.<sup>xc</sup>

La participation active et efficace des communautés rurales, des gestionnaires de ressources naturelles et des producteurs alimentaires, dans l'élaboration de nouveaux modèles d'utilisation durable, est indispensable. De même, tirer parti des connaissances acquises et des systèmes de gouvernance appliqués en matière d'élaboration de politiques, qui ont été élaborés au fil du temps et ont nécessité des réponses adaptées pour le changement et l'apprentissage continu, peut améliorer et renforcer la résilience. Une leçon à considérer de ces expériences se résume au fait qu'il devrait y avoir un cadre juridique et politique favorable au soutien de la propriété pour les citoyens et la communauté, afin que cela soit efficace.<sup>xcii</sup>

lxxxvii Campese, J., Sunderland, T.C.H., Greiber, T., Oviedo, G. (eds.) 2009. Rights-based approaches: Exploring issues and opportunities for conservation, CIFOR & IUCN, Bogor, Indonesia

lxxxviii See e.g. McDermott, M., Mahanty, S. and Schreckenbach, K., 2013. Examining equity: A framework for evaluating equity in payments for ecosystem services. *Environmental Science and Policy* 33, pp.416–427; Ituarte-Lima, C., McDermott, C.L. & Mulyani, M., 2014. Assessing equity in national legal frameworks for REDD+: The case of Indonesia. *Environmental Science & Policy*.

lxxxix See e.g. Daw, T., Brown, K., Rosendo, S. and Pomeroy, R., 2011. Applying the ecosystem services concept to poverty alleviation: the need to disaggregate human well-being. *Environmental Conservation* 38 (4), 370–379. For more information on for example on gender dimensions, see Momsen, J. H. (2007), *Gender and Biodiversity: A New Approach to Linking Environment and Development*. *Geography Compass*, 1: 149–162. doi:10.1111/j.1749-8198.2007.00011.x.

xc See e.g. Daw, T., Brown, K., Rosendo, S. and Pomeroy, R., 2011. Applying the ecosystem services concept to poverty alleviation: the need to disaggregate human well-being. *Environmental Conservation* 38 (4), 370–379. For more information on for example on gender dimensions, see Momsen, J. H. (2007), *Gender and Biodiversity: A New Approach to Linking Environment and Development*. *Geography Compass*, 1: 149–162. doi:10.1111/j.1749-8198.2007.00011.x

xcii <http://www.stockholmresilience.org/research/insights/2016-11-16-insight-3-adaptive-governance.html>

Le respect et la valorisation du savoir des peuples autochtones contribuent à l'accomplissement des droits humains, au développement autodéterminé, et à la réalisation de modèles adaptés aux particularités culturelles pour consolider la gestion des ressources locales, les moyens de subsistance et le bien-être. La prise en compte des peuples autochtones, des communautés locales, ainsi que de leur savoir lors de l'élaboration de politiques contribue à accroître l'attention et le respect à l'égard de leur connaissance, et, par conséquent, témoigne de l'influence de celle-ci sur les pratiques et les politiques. En matière d'élaboration de politiques, il est possible de s'appuyer sur les connaissances acquises et les systèmes de gouvernance, qui ont été élaborés au fil des années et pourraient nécessiter des réponses adaptées à l'effet d'entraîner le changement et l'apprentissage continu. Cela peut consolider et renforcer la résilience socio-écologique.

**ODD16 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes :**

- 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
- 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

**Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**

**Finance**

Les cibles faisant partie de l'Objectif 17 concernent la mobilisation des ressources internes comme les impôts, et l'aide publique au développement (APD). Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement est lié à la Convention sur la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité notamment aux paragraphes 17, 63 et 64. Cela renforce la nécessité de protéger et de préserver notre planète, nos ressources naturelles et la biodiversité, et de reconnaître non seulement le rôle indispensable de la biodiversité, mais aussi la nécessité d'une utilisation durable de ses composants en vue d'éradiquer la pauvreté et de favoriser le développement durable. Cela souligne également la nécessité d'adopter un nouveau comportement, de s'engager en faveur de politiques cohérentes, du financement et du commerce à l'effet de protéger, gérer et restaurer nos écosystèmes, notamment terrestres et marins, de promouvoir leur utilisation durable et renforcer la résilience.

Une stratégie de mobilisation des ressources a été élaborée par la Convention sur la diversité biologique pour soutenir la mise en œuvre des 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Cette stratégie repose à la fois sur l'aide publique au développement et les mécanismes de financement de la biodiversité par pays à l'exemple du paiement pour services liés aux écosystèmes, des mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité, des marchés verts, des synergies avec des mécanismes de financement des changements climatiques, des réformes fiscales à l'instar de la fiscalité écologique et la suppression des subventions préjudiciables.



La préservation de la biodiversité agricole renforce la résilience aux chocs. Il existe plus de 250 000 variétés végétales propres à la culture. Cependant, moins de 3 % sont cultivées à ce jour.<sup>xciii</sup> Image © : Scott Kelleher/Flickr

xciii FAO. 1997. *The State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*. FAO, Rome, Italy.

Les garanties contenues dans ces mécanismes ont été mises au point dans l'intérêt de la biodiversité et de sa résilience, pour les droits, pour garantir l'accès aux ressources, pour les moyens de subsistance et pour la gouvernance.

Dans le but de cerner les besoins et déficits liés aux ressources dans l'optique d'atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, un groupe de personnalités de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique a été constitué.<sup>xciii</sup> Au rang de ses recommandations, le Groupe avait souligné que les bénéfices pécuniaires et non pécuniaires relatifs à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité l'emportent très souvent sur les coûts. Par ailleurs, la biodiversité offre une garantie ainsi que des valeurs d'option pour quelques populations dans le monde. Toutefois, il est important d'augmenter de façon nette les investissements à l'effet de combler le déficit de financement. Par conséquent, des investissements ciblés sont susceptibles de renforcer la disponibilité à l'égard des services écosystémiques dont les communautés vulnérables dépendent. Cela implique l'apport en investissements des pays dans les organisations et les plans directeurs, les politiques directes de préservation et d'utilisation durable des écosystèmes, et les mesures incitatives et économiques. Renforcer les synergies, opérer des arbitrages et promouvoir la synchronisation des politiques sectorielles sont là les conditions préalables à la mise en œuvre effective des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ainsi que les étapes principales vers la mobilisation des ressources.

#### Technologie, et renforcement des capacités

Les cibles faisant partie de l'ODD 17 soulignent la nécessité de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire.

#### Commerce

Certains points essentiels relatifs au commerce ne sont abordés de façon convenable ni dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ni dans l'ODD 17. Le commerce et les marchés sont découplés de la gestion des écosystèmes. Le développement durable passe par l'établissement de liens visibles entre le commerce international, les marchés et les systèmes socio-écologiques locaux et durables. Il est nécessaire d'élaborer des options de gouvernance à même d'assurer la transparence et d'apporter des interventions efficaces en vue de pérenniser le système. Les pêches mondiales illustrent ce domaine où les options de gouvernance n'ont pas été appliquées. Les pêches représentent l'une des dernières grandes activités d'extraction de ressources halieu-

tiques pratiquées à l'échelle mondiale. Cependant, d'après l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), les trois quarts des pêches mondiales sont déjà exploités au maximum ou surexploités.<sup>xciv</sup> Le caractère non durable de la situation actuelle trouve, en grande partie, son origine dans les possibilités irrésistibles qu'offrent le commerce mondial, les institutions de marché qui sont découplées de la dynamique des écosystèmes, et la population croissante qui réclame du poisson, à la fois en denrées alimentaires et en nourritures pour les animaux. Dans un système local, les pêcheurs locaux ressentiraient directement les effets de la surpêche, et devraient réduire leurs activités de pêche – une rétroaction d'équilibrage indispensable entre l'écosystème et l'économie locale. Ces formes de rétroactions pertinentes du point de vue écologique sont non seulement absentes dans le système de marché actuel, où les consommateurs sont très éloignés des producteurs, aussi bien géographiquement qu'au regard de la longue chaîne d'approvisionnement, mais sont également, dans les faits, bloquées par les institutions commerciales actuelles.<sup>xcv</sup>

Sur une note plus positive, l'ODD17 met en surbrillance plusieurs questions d'ordre systémique importantes en vue de l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes. Ces questions impliquent la cohérence des politiques et des institutions, les partenariats multipartites et les besoins en termes de données, de suivi et de responsabilité.

#### ODD17 : Les objectifs les plus liés aux écosystèmes :

- 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les Objectifs de développement durable
- 17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord
- 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

xciv FAO. 2016. The State of World Fisheries and Aquaculture 2016. Contributing to food security and nutrition for all. FAO, Rome, Italy.

xcv Deutsch, L., Troell, M., Limburg, K. and Huitric, M. 2011. Global Trade of Fisheries Products: implications for marine ecosystems and their services in Ecosystem Services and Global Trade of Natural Resources: Ecology, Economics and Policies. Routledge, London, UK.

## Analyse des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité contenus dans les Objectifs de développement durable et les cibles

Une analyse du libellé aussi bien des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité que des ODD et de leurs cibles montre l'existence d'un chevauchement important entre les deux procédés en tenant compte des points couverts. En cas de mise en œuvre effective, ce chevauchement renforcerait le message selon lequel la préservation efficace de la biodiversité et des services écosystémiques peut entraîner d'importants gains aux différentes composantes du développement durable.

Afin de réaliser l'analyse du texte, les mots clés issus des

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ont été identifiés puis notés individuellement à la faveur de leur valeur de comparaison dans les Objectifs de développement durable et les cibles – ces valeurs étant soit directes, soit indirectes ou absentes. Les résultats ont été par la suite combinés à l'effet de donner une note d'ensemble pour chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'aide d'un système de notation allant de 1 (complètement absent dans les ODD) à 5 (pleinement intégré dans les ODD). Le tableau 1 offre un récapitulatif, et les résultats complets sont présentés en Annexe.

Tableau 1. Notation du degré de chevauchement entre les Objectifs de développement durable et les cibles et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

(5= 😊, 4= 😄, 3= 😐, 2= 😞, 1= 😡)

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité		Note relative à l'Objectif de développement durable
Buts	Objectifs	
A. S'attaquer aux causes latentes de la perte	1. Comprendre les valeurs	😊
	2. Intégrer la biodiversité	😊
	3. Examiner les mesures d'incitation	😐
	4. Production durable	😊
B. Réduire les pressions directes	5. Réduire de moitié le taux de perte	😐
	6. Les pêches durables	😐
	7. Gérer dans les limites fixées	😊
	8. Réduire la pollution	😊
	9. Réduire la présence d'espèces envahissantes	😊
	10. Réduire au minimum les pertes de récifs coralliens	😊

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité		Note relative à l'Objectif de développement durable
Buts	Objectifs	
C. Améliorer la situation	11. Zones protégées	😞
	12. Éviter l'extinction	😐
	13. Préserver le patrimoine génétique	😊
D. Optimiser les avantages	14. Restaurer les écosystèmes	😊
	15. Renforcer la résilience	😊
	16. Mettre en œuvre le Protocole de Nagoya	😊
E. Améliorer la mise en œuvre	17. Examiner les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)	😡
	18. Respecter et préserver le savoir des peuples autochtones	😐
	19. Améliorer les connaissances	😊
	20. Mobiliser les ressources	😊

xciii HLP. 2014. Resourcing the Aichi Biodiversity Targets, An Assessment of Benefits, Investments and Resource needs for Implementing the Strategic Plan for Biodiversity 2011–2020. Second Report of the High-Level Panel on Global Assessment of Resources for Implementing the Strategic Plan for Biodiversity 2011–2020. CBD, Montreal, Canada

Le tableau 1 montre que plusieurs des points couverts par les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont également intégrés dans l'ensemble complet des Objectifs de développement durable. Toutefois, il existe des omissions flagrantes. Les points ci-dessous récapitulent les écarts notoires ou le faible rapport existant entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable :

- OAB1 : La connaissance des valeurs relatives à la biodiversité et les mesures à entreprendre en vue de préserver et de pérenniser l'utilisation de celle-ci sont implicites. Cependant, ces mesures ne sont pas expressément mentionnées.
- OAB3 : Bien que l'accent soit mis sur la résolution des effets pervers liés aux subventions accordées aux secteurs économiques spécifiques axés sur l'environnement, les autres activités bénéficiant de subventions de l'État et susceptibles d'impacter négativement le fonctionnement des écosystèmes ne sont pas prises en compte, par exemple, les projets d'infrastructures de grande envergure qui entraînent la pollution ou l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Il n'existe aucune mesure d'incitation directe positive en faveur de la gestion durable des ressources naturelles.
- OAB4 : Le maintien des effets liés à l'utilisation des ressources naturelles dans les limites de la sécurité écologique n'est couvert que de façon implicite.
- OAB5 : Les outils de mesure de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité (réduire de moitié le taux de perte) ne sont pas mentionnés. La question relative aux pertes d'habitats naturels, en particulier dans l'environnement marin, n'est pas abordée de façon convenable.
- OAB6 : Les Objectifs de développement durable ne s'attaquent qu'à l'utilisation non viable des populations de poissons, alors que l'OAB6 couvre également la récolte des espèces invertébrées marines et des plantes, ainsi que tout autre vie marine ou habitat qui est négativement affecté par une telle récolte.
- OAB7 : Les Objectifs de développement durable n'explicitent pas clairement que les activités liées à l'agriculture durable, l'aquaculture et les forêts doivent être réalisées de manière à préserver toute la biodiversité de ces différents écosystèmes, et pas juste atteindre la durabilité du point de vue des ressources.
- OAB8 : La pollution n'est pas liée à la santé des écosystèmes.
- L'identification et les pistes vers une gestion des espèces exotiques envahissantes ne sont pas mentionnées explicitement.
- OAB10 : Les récifs coralliens et d'autres écosystèmes vulnérables ne sont pas mentionnés explicitement.
- OAB11 : Les mesures de protection se focalisent sur la pérennisation de l'offre en matière de services écosystémiques, alors que la question des zones protégées de l'ensemble des biomes terrestres n'est pas couverte de façon exhaustive. Il existe une mention implicite de l'objectif mondial de 17 %. La connectivité et la gestion ne sont pas explicitement mentionnées.

- OAB12 : Les espèces marines sans intérêt économique ne sont pas prises en compte
- OAB13 : Les espèces d'une importance socio-économique et culturelle ne sont pas intégrées.
- OAB14 : L'intérêt à l'égard des peuples autochtones et des communautés locales porte sur leurs moyens de subsistance et leur éducation, tandis que le rôle des écosystèmes est uniquement couvert pour des raisons économiques.
- OAB15 : Le rôle des écosystèmes en tant que puits de carbone n'est pas présenté, comme l'indique la cible relative à la restauration des écosystèmes dégradés qui affiche 15 % de taux de réalisation.
- OAB17 : S'il existe des cibles en rapport avec les mesures d'amélioration favorables au développement durable, aucune mesure appropriée d'intégration de la biodiversité dans la planification nationale n'a été mentionnée.
- OAB18 : Le recours aux connaissances et pratiques traditionnelles dans l'intérêt des objectifs visant une préservation plus élargie ainsi qu'une utilisation durable des écosystèmes n'est pas envisagé.
- OAB19 : Aucune mention n'est faite quant à la diffusion à une échelle plus large des informations sur le statut et l'évolution de la biodiversité, ni en ce qui concerne la planification adéquate de la gestion de celle-ci.

Les figures 6 et 7 montrent à quel point la visée des Objectifs d'Aichi correspond régulièrement à l'ensemble des objectifs et cibles des ODD. OAB14 (le rôle des écosystèmes, les services écosystémiques, les sexes, les communautés autochtones et locales, les personnes pauvres et vulnérables) sont les points les plus largement abordés dans les ODD, avec des visées qu'on retrouve à la fois dans les objectifs des ODD (8 points de chevauchement) et les cibles (12 mentions dans le texte comportant les 169 objectifs). OAB15 (renforcer la résilience) et OAB19 (améliorer les connaissances) sont les suivants en termes d'occurrence élevée, ils sont cités dans 5 des Objectifs de développement durable. Quant aux cibles des ODD, les thèmes principaux relatifs aux OAB7 (gérer dans les limites fixées), OAB11 (zones protégées) et OAB19 (améliorer les connaissances) sont mentionnés à 10 reprises dans l'ensemble. Seul l'OAB17 (SPANB) n'a pas de recoupement avec les ODD.

La figure 8 qui examine les liens entre les énoncés dans le sens contraire démontre que les cibles de l'objectif 14 (vie aquatique) et de l'objectif 15 (vie terrestre) des ODD sont fortement liées aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Il convient également de noter, comme indiqué dans la discussion ci-dessus, que la biodiversité et les services écosystémiques ont une pertinence plus large eu égard à l'axe thématique de chaque ODD, cela n'est pas nécessairement démontré qu'à la faveur d'une analyse comparative de ces textes.

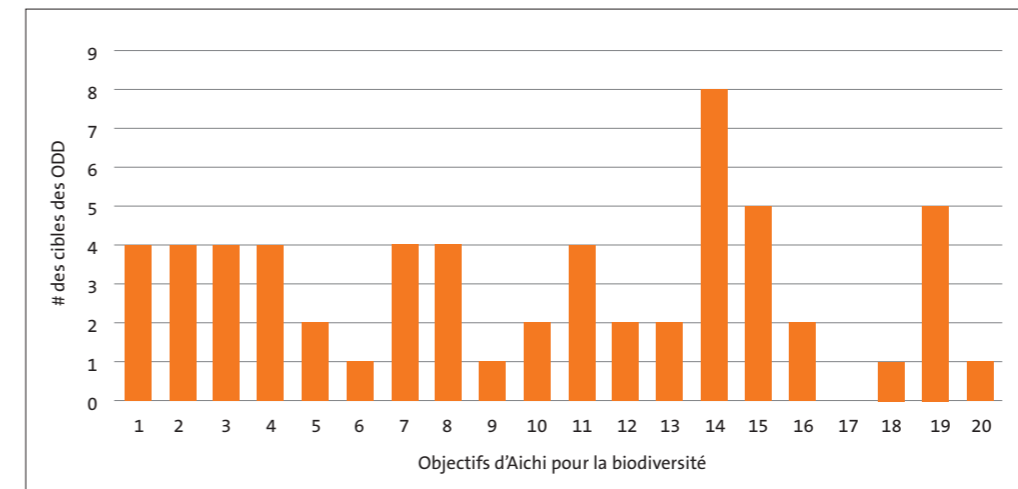


Figure 6. Les liens entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable. La hauteur de chaque barre représente le nombre de coïncidences entre l'énoncé de l'Objectif de développement durable et celui de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité.

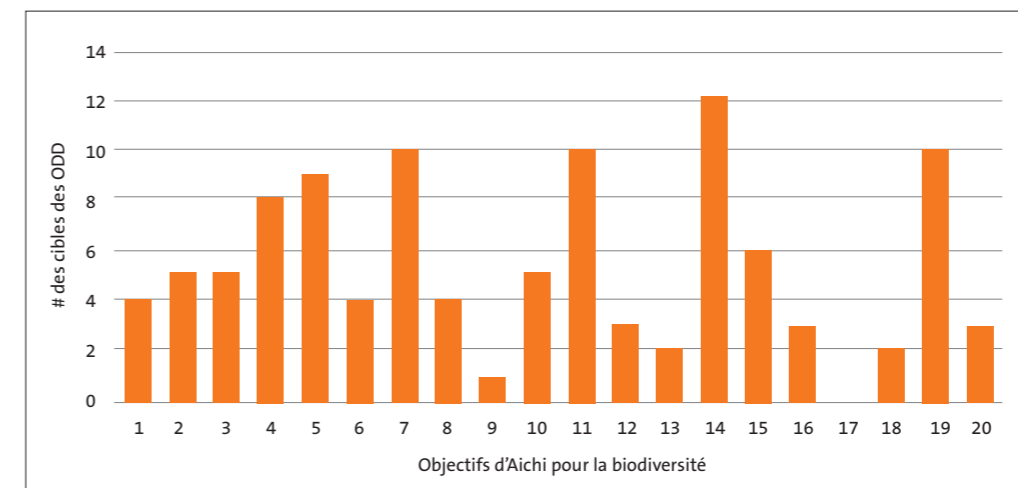


Figure 7. Les liens entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les cibles des ODD. La hauteur de chaque barre représente le nombre de coïncidences entre l'énoncé de la cible des Objectifs de développement durable et celui de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité.

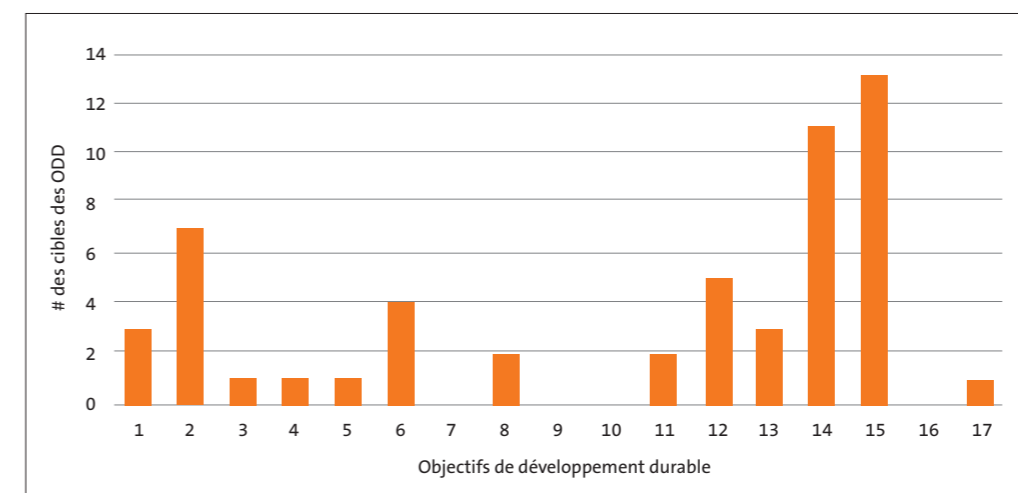


Figure 8. Les liens existant entre les ODD et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La hauteur de chaque barre représente le nombre de fois que la cible d'un ODD spécifique se révèle pertinente, sur la base d'une analyse comparative des énoncés des différents textes.



La consommation et la production non durables ont également des impacts à portée lointaine. Jeune albatros au milieu de déchets plastiques d'origine marine à Midway Atoll, USA. Image © : Kris Krug/Flickr

L'énoncé des ODD n'est pas toujours uniforme en ce qui concerne la question de la préservation des écosystèmes. Par exemple, le terme « services écosystémiques » n'apparaît qu'une fois (ODD 15.1), tandis que le terme à connotation économique « ressources naturelles » est le plus courant. Ceci accentue la nécessité de prêter attention au langage utilisé lors d'une approche de travail intersectorielle.

Les Objectifs de développement durable ne sont pas toujours SMART (Spécifique, Mesurable, Ambitieux, Réaliste, Temporel), avec l'importance des engagements nécessaires à l'atteinte de certains objectifs qui est quelque peu rendu confus par l'emploi de termes imprécis à l'exemple de « renforcer » (Objectif 9.5), « renforcer » (Objectif 11.4) et « promouvoir » (Objectif 13.b). De même, l'atteinte réelle de certains objectifs d'ici à 2020 est remise en cause du fait des rapports récents.<sup>xcvi</sup> Ces questions doivent être abordées lors de l'élaboration d'un cadre mondial pour les années après-2020 par la Convention sur la diversité biologique.

Même quand nombre d'éléments couverts dans les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont présents dans les objectifs et cibles correspondants des ODD, le niveau d'ambition peut

différer, soit par la période couverte de l'objectif, soit par la formulation exacte de ce qui est à réaliser d'ici l'année déterminée. Par exemple, les Objectifs de développement durable 6.3, 12.4 et 14.1 visent à réduire la pollution respectivement d'ici 2030, 2020 et 2025, alors que l'OAB8 quantifie explicitement le niveau de réduction de la pollution, c'est-à-dire jusqu'à des niveaux qui ne nuiront pas au fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité, d'ici à 2020. Par conséquent, l'OAB8 est à la fois plus exigeant et nécessite des mesures plus rapides.

La compatibilité des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité avec les objectifs et cibles des ODD peut être remise en question, sur le plan interne et entre les systèmes propres aux deux objectifs, et doit être évaluée de façon approfondie. Par exemple, l'objectif 2 des ODD relatif à l'éradication de la faim peut entraîner des résultats négatifs à l'égard de l'environnement, malgré l'objectif d'atteindre une agriculture durable dans ce même objectif. De même, l'OAB9 et l'ODD 15.8 visent à empêcher l'introduction des espèces exotiques envahissantes, ce qui peut nécessiter d'établir de nouvelles réglementations au niveau du commerce international, alors que l'ODD 17.10 vise à stimuler le commerce mondial en réduisant autant que possible les restrictions. Des efforts doivent être poursuivis à l'effet d'accentuer la pertinence de la gestion durable de l'environnement dans une démarche d'intégration de celle-ci dans les différents secteurs.

xcvi CDB. 2010. Perspectives mondiales de la diversité biologique 4. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, Canada. <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/gbo4-fr-lr.pdf>

## Conclusions et perspectives

Le type d'analyse développé dans le présent document peut faciliter la compréhension des synergies relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 notamment les ODD, et le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique notamment les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Dans le présent document, nous nous sommes appuyés sur notre propre analyse, ainsi que sur celles des différents organismes, sur les liens existant entre le Programme de développement à l'horizon 2030 et la biodiversité. Nous avons présenté une analyse préliminaire des déficits eu égard à la mesure dans laquelle les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont inclus dans les ODD, et identifié les aspects qui ne sont pas pris en compte, dans le but de comprendre comment les ODD peuvent soutenir la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et vice versa. La conclusion de cette analyse est qu'il existe un grand recoupement dans les différents domaines couverts, bien que les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont plus explicites en ce qui concerne la biodiversité, avec des cibles plus spécifiques et quantifiables, et certains aspects ne sont pas abordés dans les ODD. Plusieurs synergies probables sont mises en œuvre.

Il est évident que les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité participent à la réalisation du Programme de développement à l'horizon 2030 ainsi que des ODD. Les aspects faisant partie des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, à l'exemple de la sensibilisation sur les retombées variées que nous tirons de la nature, et l'importance de l'utilisation durable des écosystèmes et de la biodiversité, sont intégrés dans l'ensemble des mesures qui sont également nécessaires à la réalisation du Programme de développement à l'horizon 2030. La Convention sur la diversité biologique s'est récemment focalisée sur des mesures stratégiques visant l'intégration de la biodiversité entre et au sein des secteurs, avec un centrage particulier sur l'agriculture, les forêts, les pêches, l'aquaculture et le tourisme. Ces mesures correspondent également au Programme de développement à l'horizon 2030. Les valeurs diverses de la biodiversité (intrinsèque, écologique, génétique, socio-économique, scientifique, éducative, culturelle, divertissante et esthétique) doivent être intégrées dans les stratégies de développement, en collaboration avec les acteurs concernés. D'autres aspects impliquent le besoin de réduire les subventions néfastes et introduire des mesures financières incitatives favorables à la préservation et à l'utilisation durable, et promouvoir des modes de consommation et de production durables. D'autres aspects importants impliquent la promotion d'une gouvernance appropriée, d'un régime foncier et des droits aux ressources, du partage équitable des retombées de la biodiversité, et l'élaboration d'une législation et des institutions appropriées. La corrélation de la gestion des écosystèmes à l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques est une partie nécessaire des solutions intégrées.

Il est également évident que les ODD peuvent contribuer à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité du fait qu'ils offrent un cadre de développement et une approche intersectorielle plus élargie. Inversement, les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité peuvent être perçus comme des objectifs approfondis qui soutiennent la réalisation des ODD. Le cadre des indicateurs visant à contrôler les ODD doit être mis en synergie avec les indicateurs des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, comme cela fait actuellement l'objet d'une discussion par la Convention sur la diversité biologique, à l'effet de consolider l'intégration de la biodiversité dans le rapport national et global relatif aux ODD.

Il est également important de penser au développement d'une approche participative pour le plan stratégique pour les années après-2020, sans perdre de vue la mise en œuvre du Plan stratégique actuel. Il convient également de noter que la deuxième session de l'Assemblée générale des Nations-Unies sur l'environnement (UNEA-2) a donné mandat pour l'élaboration d'un cadre mondial pour les années après-2020 en faveur de la biodiversité qui doit être en synergie avec le contenu et la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 pour le développement durable.<sup>xcvii</sup>

L'une des perspectives possibles serait de conduire une analyse approfondie plus inclusive et élargie du maillage des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité contre les Objectifs de développement durable, à l'effet d'examiner le degré de recoupement et d'identifier les éléments de l'actuel plan stratégique pour la biodiversité qui ne sont pas couverts par les Objectifs de développement durable. Le plan stratégique pour les années après-2020 devrait conserver un niveau élevé de recoupement, et mentionner clairement les liens existant entre les nouveaux objectifs de la Convention sur la diversité biologique et les Objectifs de développement durable, notamment dans la reconnaissance des points sur lesquels les Objectifs de développement durable soutiennent fermement le nouveau plan stratégique. Les objectifs de la Convention sur la diversité biologique pourraient être formulés comme les objectifs d'étape des ODD. Les aspects actuels des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité qui ne sont pas couverts de façon convenable par les ODD ne doivent pas être éliminés du nouveau plan stratégique. Au contraire, ils doivent être évalués en tant que composants nécessaires d'une stratégie visant à atteindre les ODD, et devraient donc se voir accorder une place de choix dans l'élaboration du nouveau plan stratégique.

Avec l'élaboration du nouveau plan stratégique, la compatibilité entre les différents objectifs et cibles doit être analysée,

xcvii [http://www.unep.org/about/sgb/cpr\\_portal/Portals/50152/2-17/K1607209\\_UNEPEA2\\_RES17E.pdf](http://www.unep.org/about/sgb/cpr_portal/Portals/50152/2-17/K1607209_UNEPEA2_RES17E.pdf)





La biodiversité et les écosystèmes offrent des services visibles et invisibles aux communautés rurales et urbaines. Image © : Neil Palmer/Flickr

à la fois au niveau interne, au sein du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique, et entre les objectifs de celle-ci et les ODD. Lorsque des objectifs et cibles apparemment incompatibles sont identifiés, une orientation doit être donnée quant à la manière de résoudre ce problème, par exemple à travers les priorités énoncées. Il est également nécessaire d'identifier des problématiques nouvelles et émergentes qui ne sont couvertes ni par les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ni par les Objectifs de développement durable, en s'appuyant sur les résultats issus par exemple de l'évaluation globale de l'IPBES et de la cinquième édition des Perspectives mondiales en matière de diversité biologique (GBO5), et d'élaborer des objectifs et cibles concernant ces problématiques dans le nouveau plan stratégique.

Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont à évaluer à l'aune du point auquel ils ont été atteints, sans égard au fait qu'ils soient reflétés ou non dans les ODD. Pour les cibles atteintes, il faudrait déterminer s'il est nécessaire de reconduire l'objectif révisé pour l'année, avec peut-être un niveau élevé d'ambitions, ou envisager une toute nouvelle cible au sein du même domaine, le cas échéant. Pour les cibles non atteintes, une analyse méticuleuse des raisons justifiant la non-atteinte

des résultats escomptés doit être conduite, et devrait entraîner la formulation d'une cible nouvelle. Le niveau des ambitions ne doit pas être revu à la baisse dans ces circonstances, ce qui serait le cas si la même cible est conservée avec une nouvelle période couverte. Compte tenu de la volonté de maintenir la vision à l'horizon 2050 du Plan stratégique actuel, des objectifs moins exigeants ne sont pas à considérer.

Tous les moyens doivent être mis en jeu en vue d'atteindre les objectifs selon les échéances fixées dans le Plan stratégique actuel pour la biodiversité. Toutefois, s'ils ne sont pas atteints, des discussions seraient nécessaires à l'effet de proroger les échéances à l'égard des Objectifs de développement durable (nous comprenons qu'il n'est pas possible de reformuler l'énoncé des ODD) et le paragraphe 82 du Programme de développement à l'horizon 2030 peut être utilisé, ce qui signifie que des liens efficaces seront établis en faveur du contrôle et de l'examen des ajustements opérés au sein de l'ensemble des conférences et procédés pertinents des Nations-Unies.<sup>xcviii</sup>

xcviii [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F)

## Lectures complémentaires

CBD. 2015. Biodiversity and the 2030 Agenda for Sustainable Development. CBD, Montreal, Canada. <https://www.cbd.int/development/doc/sdg-sep2015-flyer.pdf>

CDB. 2016. Biodiversité et Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Note technique. UNEP/CBD/COP/13/10/Add.1. CDB, Montréal, Canada. <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/official/cop-13-10-add1-fr.pdf>

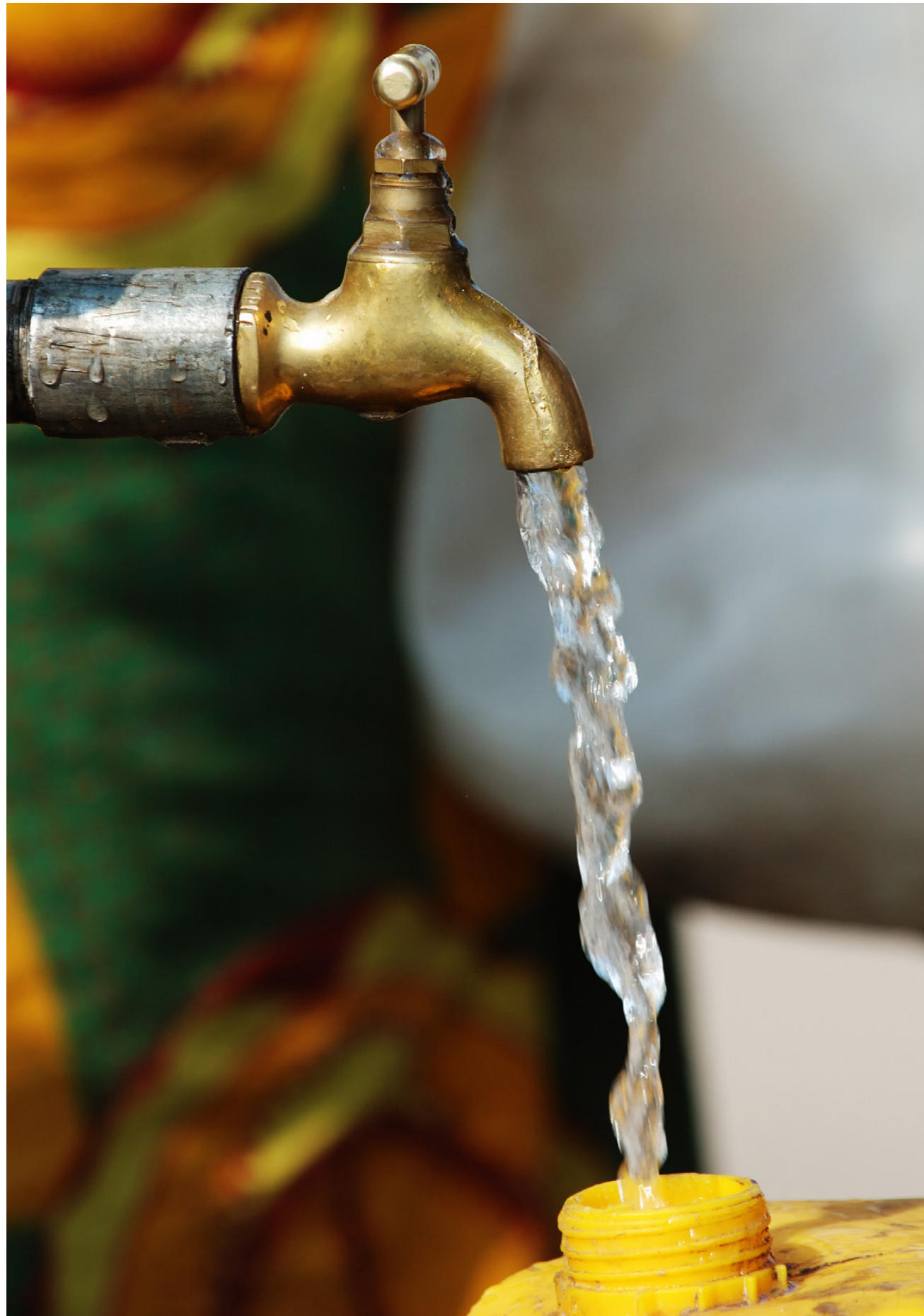
Drutschinin, A. et al. 2015. Biodiversity and Development Co-operation. OECD Development Co-operation Working Paper 21. OECD Publishing, Paris, France. <http://dx.doi.org/10.1787/5js1sqkvt0v-en>

PBL Netherlands Environmental Assessment Agency. 2014. How sectors can contribute to sustainable use and conservation of biodiversity. CBD Technical Series 79. CBD, Montreal, Canada. <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-79-en.pdf>

SDSN. 2015. Getting Started with the Sustainable Development Goals: A Guide for Stakeholders. SDSN, Paris, France. <http://bit.ly/1O2OhGs>

Sida 2016. Agenda 2030 and ecosystems. Sida, Stockholm, Sweden. <http://bit.ly/2fCL7Du>

PNUD. 2016. Objectifs de développement durable. Accédé: août 2016. <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html>



L'eau propre est vitale pour la santé humaine. Elle est de plus en plus menacée en raison de la mauvaise gestion de l'environnement et du changement climatique.  
Image ©: Julien Harneis / Flickr

## Annexe : Analyse des liens existant entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les ODD

Le tableau ci-dessous indique les résultats relatifs à l'analyse des recoupements entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les objectifs et cibles des ODD. Sur la base de chaque OAB, les objectifs et cibles des ODD identifiés sont énumérés.

Les mots clés des OAB sont examinés par la suite et le code couleur : Vert = renvoie directement aux ODD, Orange = renvoie indirectement, et Rouge = pas de référence. Par conséquent, une note est attribuée entre 1 (complètement absent des ODD) et 5 (entièrement intégré dans les ODD). La colonne finale énumère les aspects des OAB qui sont absents dans les ODD.

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique		Objectifs et cibles de développement durable	Mots clés OAB	Évaluation	Éléments manquants
Buts	Objectifs				
<p>But stratégique 1 : Gérer les causes sous-jacentes de la perte de diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société.</p>	<p>Objectif 1 – D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.</p>	<p><b>Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</b> 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</p> <p><b>Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables</b> 12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature</p> <p><b>Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b> 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p> <p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b> 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité</p>	<p>Sensibilisation</p> <p>Actions</p>	4	<p>La connaissance des valeurs relatives à la biodiversité et les mesures à entreprendre en vue de préserver et de pérenniser l'utilisation de celle-ci sont implicitement mentionnées.</p>

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique		Objectifs et cibles de développement durable	Mots clés OAB	Évaluation	Éléments manquants
Buts	Objectifs				
	Objectif 2 – D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.	<p><b>Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</b> 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance</p> <p><b>Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</b> 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient</p> <p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b> 14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme</p> <p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b> 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité</p> <p>15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement</p>	Valeurs des stratégies de réduction de la pauvreté, de la planification et de la comptabilité nationale	5	N/A
	Objectif 3 – D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales.	<p><b>Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b> 2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha</p> <p><b>Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables</b> 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées</p> <p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b> 14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce</p>	Mesures incitatives négatives  Mesures incitatives positives	3	<p>Les mesures incitatives négatives se focalisent uniquement sur les exportations agricoles, et les mesures visant à rationaliser les subventions aux combustibles fossiles et aux pêches sont inefficaces. Non sur le caractère non viable de l'exploitation dans tout autre secteur, le développement et la planification, ou avec des retombées générales tirées de l'environnement.</p> <p>Les mesures incitatives positives sont partiellement et implicitement intégrées dans les cibles générales portant sur la mobilisation des ressources financières en vue de préserver et d'exploiter de façon durable les écosystèmes.</p>

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique		Objectifs et cibles de développement durable	Mots clés OAB	Évaluation	Éléments manquants
Buts	Objectifs				
	Objectif 3 (suite)	<p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b> 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement</p> <p>15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement</p>			
	Objectif 4 – D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.	<p><b>Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b> 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière</p> <p><b>Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables</b> 12.1 Mettre en œuvre le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, avec l'implication de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple, en tenant compte des stratégies de développement et des capacités des pays en développement</p> <p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> <p>12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables</p> <p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b> 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p> <p>14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques</p> <p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b> 15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande</p> <p>15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance</p>	Consommation et production durables  Limites de la sécurité écologique	4	La cible visant à maintenir les effets liés à l'utilisation des ressources naturelles dans les limites de la sécurité écologique n'est couverte que de façon implicite.

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique		Objectifs et cibles de développement durable	Mots clés OAB	Évaluation	Éléments manquants
Buts	Objectifs				
But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable	Objectif 5 – D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.	<p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b></p> <p>14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments</p> <p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p> <p>14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques</p> <p>14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme</p> <p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b></p> <p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p> <p>15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p> <p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres</p> <p>15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable</p> <p>15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p>	<p>Réduire de moitié le taux de perte et ramener sa probabilité à pratiquement zéro</p> <p>Perte de l'habitat</p> <p>Dégradation de l'habitat</p> <p>Fractionnement de l'habitat</p> <p>Habitats forestiers</p>	3	Les mesures requises dans les ODD sont moins exigeantes que celles requises par l'OAB5 qui clarifie par des chiffres le changement relatif au taux de perte à atteindre d'ici 2020. La question du fractionnement n'est pas abordée.

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique		Objectifs et cibles de développement durable	Mots clés OAB	Évaluation	Éléments manquants
Buts	Objectifs				
	<p>Objectif 6 – D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.</p> <p>Objectif 7 – D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.</p>	<p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b></p> <p>14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments</p> <p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p> <p>14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques</p> <p>14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme</p> <p><b>Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b></p> <p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p> <p>2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale</p> <p><b>Goal 12. Établir des modes de consommation et de production durables</b></p> <p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> <p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b></p> <p>14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments</p> <p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p> <p>14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme</p>	<p>Les pêches durables.</p> <p>Incidences des pêches sur les stocks</p> <p>Incidences des pêches sur les espèces.</p> <p>Incidences des pêches sur les écosystèmes.</p> <p>Limites de la sécurité écologique</p> <p>Agriculture durable</p> <p>Aquaculture durable</p> <p>Forêts durables</p> <p>Assurer la préservation de la biodiversité</p>	3	Les Objectifs de développement durable ne s'attaquent qu'à l'utilisation non viable des populations de poissons, alors que l'OAB6 couvre également la récolte des espèces invertébrées marines et des plantes, ainsi que tout autre vie marine ou habitat qui est négativement affecté par une telle récolte. Le terme « rendement maximal durable » n'équivaut pas à « dans les limites de la sécurité écologique ».
				4	Les Objectifs de développement durable n'explicitent pas clairement que les activités liées à l'agriculture durable, l'aquaculture et les forêts doivent être réalisées de manière à préserver toute la biodiversité de ces différents écosystèmes, et pas juste atteindre la durabilité du point de vue des ressources.

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique		Objectifs et cibles de développement durable	Mots clés OAB	Évaluation	Éléments manquants
Buts	Objectifs				
	Objectif 7 (suite)	<p>14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique inter-gouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés</p> <p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b></p> <p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p> <p>15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p> <p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres</p>			
	Objectif 8 – D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la diversité biologique.	<p><b>Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</b></p> <p>3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol</p> <p><b>Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</b></p> <p>6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau</p> <p><b>Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables</b></p> <p>12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement</p> <p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b></p> <p>14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments</p>	<p>Pollution terrestre</p> <p>Pollution marine</p> <p>Fonctionnement des écosystèmes</p> <p>Des niveaux non nuisibles au fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité</p>	4	Les ODD visent à réduire la pollution, alors que l'OAB8 explicite par un chiffre le niveau de baisse de pollution à atteindre afin de ne pas être nuisible au fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité.

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique		Objectifs et cibles de développement durable	Mots clés OAB	Évaluation	Éléments manquants
Buts	Objectifs				
	Objectif 9 – D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.	<p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b></p> <p>15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires</p>	<p>Les espèces exotiques envahissantes</p> <p>Identifier et gérer les moyens</p>	4	L'identification et les pistes vers une gestion des espèces exotiques envahissantes ne sont pas mentionnées explicitement. Les ODD visent à introduire des mesures, alors que l'OAB 9 s'attend à des résultats de ces mesures d'ici 2020.
	Objectif 10 – D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.	<p><b>Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b></p> <p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p> <p>13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés</p> <p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b></p> <p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p> <p>14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux</p>	<p>Récifs coralliens</p> <p>D'autres écosystèmes vulnérables</p> <p>Changements climatiques</p> <p>Acidification des océans</p>	4	Les récifs coralliens et d'autres écosystèmes vulnérables ne sont pas mentionnés explicitement
But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique.	Objectif 11 – D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.	<p><b>Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</b></p> <p>6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient</p> <p>6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs</p> <p><b>Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b></p> <p>11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p> <p>11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable</p> <p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b></p> <p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p> <p>14.5 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux</p>	<p>Zones protégées au niveau terrestre</p> <p>Zones protégées au niveau marin</p> <p>Écologiquement orienté Bien connecté</p> <p>Gestion efficace</p>	2	Les zones protégées ne sont pas couvertes intégralement dans l'ensemble des biomes terrestres, et un intérêt est porté sur l'offre en matière de services écosystémiques au détriment de l'importance de la biodiversité. Aucune mention de la cible terrestre de 17%, et la mention implicite des 10% des zones côtières et marines préservées grâce aux zones protégées. La connectivité, l'intégration écologique et la gestion ne sont pas explicitement mentionnées

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique		Objectifs et cibles de développement durable	Mots clés OAB	Évaluation	Éléments manquants
Buts	Objectifs				
	Objectif 11 (suite)	<p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b></p> <p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p> <p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres</p> <p>15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable</p> <p>15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p>			
	Objectif 12 – D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.	<p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b></p> <p>14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques</p> <p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b></p> <p>15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p> <p>15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande</p>	<p>Espèces terrestres menacées</p> <p>Espèces marines menacées</p>	3	Les espèces marines non économiques ne sont pas considérées
	Objectif 13 – D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.	<p><b>Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b></p> <p>2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiques et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale</p> <p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b></p> <p>15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale</p>	<p>Diversité génétique des semences cultivées</p> <p>Diversité génétique des animaux domestiques</p> <p>Diversité génétique des espèces importantes du point de vue socio-économique et culturel</p>	4	Les espèces d'une importance socio-économique et culturelle ne sont pas intégrées

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique		Objectifs et cibles de développement durable	Mots clés OAB	Évaluation	Éléments manquants
Buts	Objectifs				
But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes	Objectif 14 – D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.	<p><b>Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b></p> <p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance</p> <p><b>Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b></p> <p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2,3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p> <p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p> <p><b>Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</b></p> <p>5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne</p> <p><b>Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</b></p> <p>6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs</p> <p><b>Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b></p> <p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux</p> <p><b>Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables</b></p> <p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> <p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b></p> <p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p>	<p>Fonctionnement des écosystèmes</p> <p>Services écosystémiques Genre</p> <p>Communautés autochtones et locales</p> <p>Personnes pauvres et vulnérables</p>	4	La prise en compte des peuples autochtones et des communautés locales se focalise sur leurs moyens de subsistance. Le fonctionnement des écosystèmes est couvert de façon tangente pour des raisons économiques

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique		Objectifs et cibles de développement durable	Mots clés OAB	Évaluation	Éléments manquants
Buts	Objectifs				
	Objectif 14 (suite)	<p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b></p> <p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p> <p>15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p> <p>15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable</p>			
	Objectif 15 – D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.	<p><b>Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b></p> <p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p> <p><b>Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b></p> <p>11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux</p> <p><b>Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b></p> <p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p> <p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b></p> <p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p> <p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b></p> <p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p>	<p>Résilience des écosystèmes</p> <p>Stocks de carbone</p> <p>Restauration des écosystèmes terrestres</p> <p>Restauration des écosystèmes marins</p>	4	<p>Le rôle des écosystèmes en tant que puits de carbone.</p> <p>L'objectif de 15 % n'est pas donné.</p>

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique		Objectifs et cibles de développement durable	Mots clés OAB	Évaluation	Éléments manquants
Buts	Objectifs				
	Objectif 16 – D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.	<p><b>Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b></p> <p>2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale</p> <p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b></p> <p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres</p> <p>15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale</p>	Accès et partage des retombées	5	N/A
But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.	Objectif 17 – D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.		SPANB	1	Planification spécifique relative à la planification
	Objectif 18 – D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.	<p><b>Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b></p> <p>2.3 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p> <p>2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale</p>	<p>Connaissances traditionnelles respectées</p> <p>Pratiques traditionnelles respectées</p>	3	Le recours aux connaissances et pratiques traditionnelles dans l'intérêt des objectifs visant une préservation plus élargie ainsi qu'une utilisation durable des écosystèmes n'est pas envisagé.

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique		Objectifs et cibles de développement durable	Mots clés OAB	Évaluation	Éléments manquants
Buts	Objectifs				
	<p>Objectif 19 – D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.</p>	<p><b>Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b> 2.a Accroître les investissements, notamment grâce à la coopération internationale consolidée, dans les infrastructures rurales, la recherche agricole et les services d'extension, le développement des technologies et les banques de gènes destinées au bétail et aux plantes à l'effet de renforcer la production agricole des pays en développement, notamment des pays les moins avancés</p> <p><b>Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</b> 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</p> <p><b>Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables</b> 12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables</p> <p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b> 14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques 14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés</p>	<p>Connaissance, science et technologie améliorées, partagées et appliquées</p> <p>Partage de l'information sur la valeur, les fonctions, le statut et les tendances de la biodiversité</p>	4	Aucune mention du partage d'information sur la biodiversité à plus grande échelle

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique		Objectifs et cibles de développement durable	Mots clés OAB	Évaluation	Éléments manquants
Buts	Objectifs				
	Objectif 19 (suite)	<p><b>Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</b> 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies 17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les Objectifs de développement durable</p>			
	<p>Objectif 20 – D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.</p>	<p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b> 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement 15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement 15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance</p>	<p>Mobilisation des ressources financières</p>	5	N/A



La biodiversité et les services écosystémiques sont essentiels pour la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030). Ce document de discussion décrit les liens entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et les objectifs et les cibles du développement durable dans le cadre de l'Agenda 2030.

L'Agenda 2030 reconnaît que le développement social et économique dépend de la gestion durable des ressources naturelles de notre planète. Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité contribuent à la réalisation de cet Agenda 2030 et des ODD, et les deux processus se complètent mutuellement pour une mise en œuvre efficace. Pour réaliser l'Agenda 2030, il est toutefois nécessaire d'intégrer davantage la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des écosystèmes dans les décisions, les secteurs et les actions de développement.

Une analyse des textes des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et des objectifs et cibles des ODD démontre une forte convergence et une synergie solide entre les deux processus. Le type d'analyse développé dans ce document peut aider à comprendre ces synergies, mais une analyse plus approfondie serait nécessaire.

### SwedBio

SwedBio est une interface de connaissances du Centre de Résilience de Stockholm qui contribue à la réduction de la pauvreté, à l'équité, à des moyens de subsistance durables, et au bien-être humain via le développement d'écosystèmes et de sociétés résilientes qui persistent, s'adaptent et se transforment dans le cadre des changements planétaires tels que le changement climatique. SwedBio permet la génération de connaissances, le dialogue et l'échange entre praticiens, décideurs et scientifiques pour le développement et la mise en œuvre de politiques et de méthodes à plusieurs échelles.

*Ce document a été traduit en français par Ablem Selmi\* et Hylord Bryan Mengue\*, et révisé par Marie Piaget\*, Germain Zoa Manga\*, Marion Marigo et Patricia Brière (\*volontaires en ligne des Nations Unies, convoqué à travers de [www.onlinevolunteering.org](http://www.onlinevolunteering.org))*



#### Contact:

Adresse: SwedBio au Stockholm Resilience Centre,  
Université de Stockholm, SE – 106 91 Stockholm, Suède  
Adresse de visite: Kräftriket 2b  
Téléphone: +46 8 674 70 70  
Email: [swedbio@su.se](mailto:swedbio@su.se)

#### Trouvez plus d'informations sur:

[www.stockholmresilience.org](http://www.stockholmresilience.org)  
[www.swed.bio](http://www.swed.bio)

SwedBio est financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI)